



LE DEVOIR

VOL. CIII N° 69

LE JEUDI 29 MARS 2012

1,09 \$ + TAXES = 1,25 \$

BUDGET FÉDÉRAL

Possibles compressions de 7 milliards

Les conservateurs refusent de dire de quelle façon ils fourniront les détails aux Canadiens

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — C'est au tour du ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, de présenter aujourd'hui son budget d'austérité. L'horizon financier s'améliore, assure le ministre, mais pas suffisamment, semble-t-il, pour écarter les compressions budgétaires promises. Les rumeurs font maintenant état de réductions de 7 milliards de dollars, ou 8,75 %, des budgets compressibles d'Ottawa.



Jim Flaherty

Comme cela est la tradition, Jim Flaherty s'est rendu hier dans une boutique de chaussures pour se procurer «de nouveaux souliers à un prix raisonnable». Mais pourquoi acheter du neuf alors que M. Flaherty s'était amusé dans le passé à adapter la tradition, faisant plutôt poser de nouvelles semelles à ses chaussures pour envoyer un message de frugalité? «Parce que les choses prennent du mieux, a répondu le ministre. La situation budgétaire s'améliore, nous regardons à plus long terme et de nouveaux souliers sont donc appropriés.»

Les choses prennent peut-être du mieux, mais le solde budgétaire fédéral ne sera pas encore écrit à l'encre noire pour autant. Dans sa mise à jour économique de novembre, le gouvernement conservateur a dû annoncer que l'atteinte de l'équilibre budgétaire était repoussée d'un an,

VOIR PAGE A 8: BUDGET

RENCONTRE CASTRO-BENOÎT XVI



AGENCE FRANCE-PRESSE

Le pape Benoît XVI a reçu hier le père de la révolution cubaine, l'ancien président Fidel Castro, à La Havane, au dernier jour de sa visite pastorale à Cuba. Il s'agissait de la première rencontre entre les deux hommes. Fidel Castro avait rencontré par deux fois Jean Paul II, en 1996 et 1998. Page A 5

CONFLIT QUÉBEC-ÉTUDIANTS

Legault tente une médiation

Les étudiants rejettent la proposition du chef caquiste

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — François Legault a tenté en vain de se poser en médiateur dans le conflit entre les étudiants et le gouvernement hier, esquisant une proposition d'amélioration du système de prêts et bourses assortie d'un programme de Remboursement proportionnel au revenu (RPR). Le ministre des Finances Raymond Bachand a soutenu que le gouvernement était «prêt à regarder ces idées-là», reprenant une formule de Jean Charest de la veille selon laquelle le système de prêts et bourses était toujours perfectible; notamment sur le plan de l'accès aux études supérieures de la classe moyenne. M. Bachand a tout de suite déploré que les associations étudiantes ne veuillent «discuter de rien, sauf du gel des droits de scolarité». La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, avait déclaré la même chose avant la période de questions, ajoutant qu'en Ontario, les droits de scolarité ont été baissés cette

Les leaders étudiants ont qualifié d'intéressante la sortie du chef caquiste

VOIR PAGE A 8: LEGAULT

- Le climat se dégrade dans les universités, page A 4
- L'éditorial de Marie-Andrée Chouinard, page A 6

FERNANDO ARRABAL À MONTRÉAL

Lunettes sur un monde en folie

ODILE TREMBLAY

Il est arrivé hier au Cabaret du Mile-End de Montréal, sinon sur son cheval fou, du moins avec trois paires de lunettes, posées des yeux au front. L'octogénaire Fernando Arrabal, créateur aussi mythique qu'explosif, précisa d'entrée de jeu n'avoir rien à vendre, ni carrière à bâtir. «Je ne sais pas si demain je vais danser, chanter, faire des poèmes.» Invité partout sur une planète qui roule plus vite que jamais, le voici! Libre et fou, rêvant à un ordre immanent par-delà la confusion du monde. «Celui qui ne regarde pas le monde à l'envers, comment pouvons-nous le regarder?», demande-t-il, avec un bon sens irrécusable.

François Yo Gourd, honorable président du Symfolium, accueille, comme l'an dernier, Alejandro Jodorowsky, Arrabal dans sa nef des fous: cinq jours de festival pour un homme seul et rare occasion pour les Montréalais de plonger avec lui dans son œuvre. Les Foulosophes offraient



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

«Celui qui ne regarde pas le monde à l'envers, comment pouvons-nous le regarder?», demande Arrabal.

VOIR PAGE A 8: ARRABAL

GRIPPE AVIAIRE ET PORCINE

La surveillance du virus est déficiente à travers le monde

PAULINE GRAVEL

La revue *Nature* dresse un tableau inquiétant de la piètre surveillance effectuée à travers le monde des virus de la grippe aviaire et porcine qui sont en circulation. En raison des multiples carences qu'elle a relevées, elle doute de notre capacité à voir poindre le virus qui provoquera la prochaine pandémie de grippe.

La revue scientifique britannique a comptabilisé le nombre de prélèvements effectués et le nombre de séquences génétiques de virus de la grippe aviaire et porcine décodées et publiées à travers le monde entre 2003 et 2010. Elle a ainsi remarqué que la plupart des séquences recueillies ne provenaient que d'une poignée de pays et que la majorité des pays effectuaient peu de surveillance, voire pas du tout.

En plus d'être fragmentaire, la surveillance est apparue plutôt ponctuelle, s'accroissant uniquement lors d'éclousions de la maladie ou à la suite de projets de recherche temporaires. «Pourtant,

Les pays les plus pauvres sont souvent peu encouragés à signaler les éclousions de grippe

VOIR PAGE A 8: VIRUS



REUTERS

SPORTS

Deux milliards pour les Dodgers

La chronique de Jean Dion: Le sang bleu

■ À lire en page B 6

INDEX



Annonces.....	B 4	Idées	A 7
Avis publics..	B 5	Météo.....	B 6
Bourse.....	B 2	Monde.....	A 5
Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 6
Décès.....	B 4	Sports.....	B 6
Économie.....	B 1	Sudoku.....	B 3
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7



ÉCOUTEZ POUR VOIR MARIE-LOUISE ARSENAULT CE SOIR | 20 H

LE COMBAT DES LIVRES

Grande finale: quel panéliste saura le mieux défendre le livre que tous devraient lire?

Réalisation: Marie-Claude Beaucage



PREMIÈRE CHAÎNE

Radio-Canada.ca/combat

ACTUALITÉS

EN BREF

Rencontre Dutil-Tremblay

Le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, rencontrera sous peu le maire Gérald Tremblay pour discuter de la demande de la métropole pour un financement accru en matière de sécurité publique. Près de 1000 manifestations se déroulent chaque année à Montréal et depuis plus d'un mois, les manifestations étudiantes ne font qu'augmenter la facture que doit assumer la Ville. Dans ce contexte, Montréal voudrait que le gouvernement lui verse 35 millions annuellement pour l'aider à assumer les frais liés aux services policiers. Hier le ministre est demeuré prudent. «J'aurai une rencontre avec M. Tremblay le plus tôt possible et nous discuterons de ce problème et de bien d'autres, a-t-il dit. Je ne veux pas émettre

de commentaires sur le résultat éventuel de nos discussions. On verra.» — *Le Devoir*

Vive les publicités négatives

Ottawa — Le chef intérimaire du Parti libéral, Bob Rae, remercie Stephen Harper pour sa première salve de publicités «soi-disant négatives» le prenant pour cible. Le PLC avait immédiatement envoyé une lettre à ses sympathisants demandant de l'argent pour contrer ces publicités. Le Parti libéral espérait récolter au cours du week-end 100 000 \$. Il en a finalement obtenu plus du double. «Il nous a aidés à gagner 225 000 \$. Alors, je remercie M. Harper pour la publicité négative. Ça nous a beaucoup aidés avec les gens qui veulent venir à l'institution du Parti libéral», a ironisé M. Rae hier. — *Le Devoir*

Légalisation des maisons de débauche

La prostitution n'est pas un choix, dénoncent d'ex-prostituées

BRIAN MYLES

La légalisation des maisons de débauche livre en pâture au crime organisé des femmes vulnérables, ont dénoncé hier trois ex-prostituées qui ont témoigné à cœur ouvert de leurs expériences respectives de violence et de privation de liberté dans l'industrie du sexe.

Reprenant le credo des abolitionnistes, Julie, Marie et Maïté ont vivement dénoncé le jugement unanime rendu lundi par la Cour d'appel de l'Ontario, qui a invalidé les dispositions du Code criminel interdisant de tenir des maisons de débauche et de vivre des fruits de la prostitution (sauf s'il y a exploitation).

La prostitution n'est pas un choix, c'est une forme dangereuse d'exploitation sexuelle dont les femmes ne ressortent pas indemnes. Elle laisse «des marques ineffaçables et des blessures profondes»: abus de substances, détresse mentale, suicide, syndrome du stress post-traumatique, etc. «Il n'y a pas un chat là-dessus qui aurait voulu que sa fille fasse ça», résume Marie.

Marie avait 15 ans quand elle a fait ses premiers pas dans la prostitution de rue; son errance a duré 15 ans. Elle est horrifiée par le discours d'acceptation et de banalisation de la prostitution, présentée comme «un métier» sinon un «choix individuel».

«La moyenne d'âge d'entrée, c'est 14 ans, dit-elle. Ce sont les femmes vulnérables et en particulier les enfants qu'on va chercher dans la prostitution, et on ne met pas ça en question.»

Comment parler de choix à cet âge, quand il n'existe aucune autre solution? Si la prostitution est un métier, il faudra bien l'enseigner à l'école, ironise Maïté.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Julie avait 16 ans lorsqu'elle est entrée dans une agence d'escortes avec des clients de trois fois son âge.

Julie avait 16 ans lorsqu'elle est entrée dans une agence d'escortes avec des clients de trois fois son âge. Sa proxénète a feint d'ignorer qu'elle était mineure. «Elle n'a rien dit. Elle voulait avoir de la belle marchandise fraîche pour ses clients», a-t-elle témoigné.

Elle craint que la légalisation éventuelle des bordels rende invisible et plus accessible la prostitution juvénile, le créneau des mineures étant déjà fort prisé des clients. «Les hommes aiment les jeunes femmes mineures. C'est pour eux un moyen d'avoir plus de pouvoir sur la personne», dit-elle.

La CLES

Les trois femmes ont fait part de leurs expériences à l'invitation de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), une partie intervenante dans le litige devant la Cour d'appel de l'Ontario. La

CLES déplore le raisonnement du tribunal, qui a légalisé les bordels au nom du droit à la sécurité des femmes.

La violence ne cessera pas en faisant des distinctions entre les proxénètes «gentils» et les «exploiteurs», affirme Diane Matte, porte-parole de la CLES. Il est illusoire de penser que le crime organisé et les proxénètes laisseront les femmes s'organiser entre elles à la suite de ce jugement. «Ils veulent de l'argent, toujours plus d'argent, et la Cour d'appel leur offre de l'argent sur un plateau», dit-elle.

La CLES souhaite que le gouvernement Harper s'inspire de l'approche abolitionniste des Suédois. Depuis 1999, la Suède applique une politique asymétrique de décriminalisation pour les prostituées et de criminalisation pour les clients et les proxénètes.

Le Devoir

Compteurs intelligents

Hydro One se distingue en Amérique du Nord

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Hydro One, le principal transporteur et distributeur d'électricité en Ontario, vient d'obtenir le prix du «meilleur réseau IMA» (Infrastructure de mesure avancé) d'Amérique du Nord grâce au choix du système de communications intégrées conçu par la société Trilliant et produit à Saint-Hubert par Varitron.

Le modem de transmission Trilliant-Varitron, qui utilise lui aussi des radiofréquences, a été éliminé par Hydro-Québec dans son appel d'offres pour ses 3,8 millions de compteurs intelligents. C'est précisément cet appareil qui pourrait présentement accueillir une fonction de dormance qu'on peut activer à distance, ce qui aurait permis d'acheminer gratuitement à Hydro-Québec les rapports de consommation des clients «électrosensibles» une seule fois par semaine, au lieu d'émettre des radiofréquences toutes les 50 secondes en moyenne.

C'est dans le cadre de la conférence 2012 du Networked Grid, un réseau de spécialistes nord-américains en gestion de réseaux électriques, qu'Hydro One recevra le prix du meilleur réseau IMA du continent. Cette conférence se tiendra les 4 et 5 avril à Raleigh-Durham, en Caroline du Nord. Le dévoilement des lauréats technologiques du «top ten» 2012 a été publié hier par Greentech Media, qui alimente ce réseau de spécialistes.

Encadré par les directives du gouvernement ontarien à la suite de l'adoption du Green Energy Act, Hydro One a «entrepris le programme AMI le plus complet d'Amérique du Nord», souligne Greentech Media. Ce dernier ajoute que cette réussite s'est réalisée malgré l'intégration d'un très grand nombre de fonctions touchant à la fois les relevés domestiques, la gestion des réseaux de transport à haute puissance et la distribution locale.

«L'épine dorsale du réseau de communications d'Hydro One, précise-t-on sur Greentech Media, est fournie grâce à l'architecture du réseau autorégularisé de 2,4 GHz de Trilliant», qui peut indifféremment transmettre ses données au moyen de radiofréquences, de communications par cellulaire ou de Wi-Fi, ou encore via la fibre optique.

Pour Martial Vincent, le directeur général de Varitron, c'est autant la fiabilité que la puissance et la souplesse d'adaptation de ce système qui lui vaut cette reconnaissance de haut niveau par l'industrie nord-américaine.

Le modem

Hydro One a d'ailleurs acheté le même compteur intelligent qu'Hydro-Québec, soit le Landis+Gyr. Mais c'est le modem de transmission de Trilliant-Varitron qui équipe ses compteurs et qui constitue l'épicentre de son réseau global de communications. Ce réseau, en plus de lier 1,3 million de résidences ontariennes, gère avec un logiciel intégré les 1000 sous-stations du réseau de distribution et de régularisation du principal gestionnaire privé d'électricité de la province voisine. Et il intègre aussi toutes les variables de la «production décentralisée» qui a pris un essor fulgurant dans cette province avec des tarifs garantis aux filières solaire et éolienne.

Un des succès les plus remarquables de la stratégie ontarienne réside dans le fait qu'un peu plus d'un million de clients d'Hydro One sur 1,3 million équipés de compteurs intelligents ont choisi l'option de la tarification différenciée, qui leur accorde des rabais s'ils diminuent leur consommation aux heures de pointe. En Ontario, cette stratégie vise à réduire les pics de demande et, partant, la nécessité de construire de nouveaux barrages et de nouvelles centrales thermiques ou nucléaires.

Le Devoir

Khadr pourrait rentrer au Canada en mai

Toronto — Omar Khadr pourrait être de retour au Canada d'ici la fin du mois de mai, Ottawa et Washington étant disposés à autoriser son départ de la prison de Guantánamo, où le criminel de guerre reconnu coupable est détenu depuis près d'une décennie, a appris La Presse canadienne.

Une source au fait du dossier a indiqué que le secrétaire américain à la Défense, Leon Panetta, devrait signer l'ordre de transfert d'ici une semaine.

Khadr est coincé dans un imbroglio bureaucratique depuis qu'il est devenu admissible à quitter la prison américaine à Cuba, en octobre dernier, en vertu des termes d'un accord de culpabilité conclu une année auparavant.

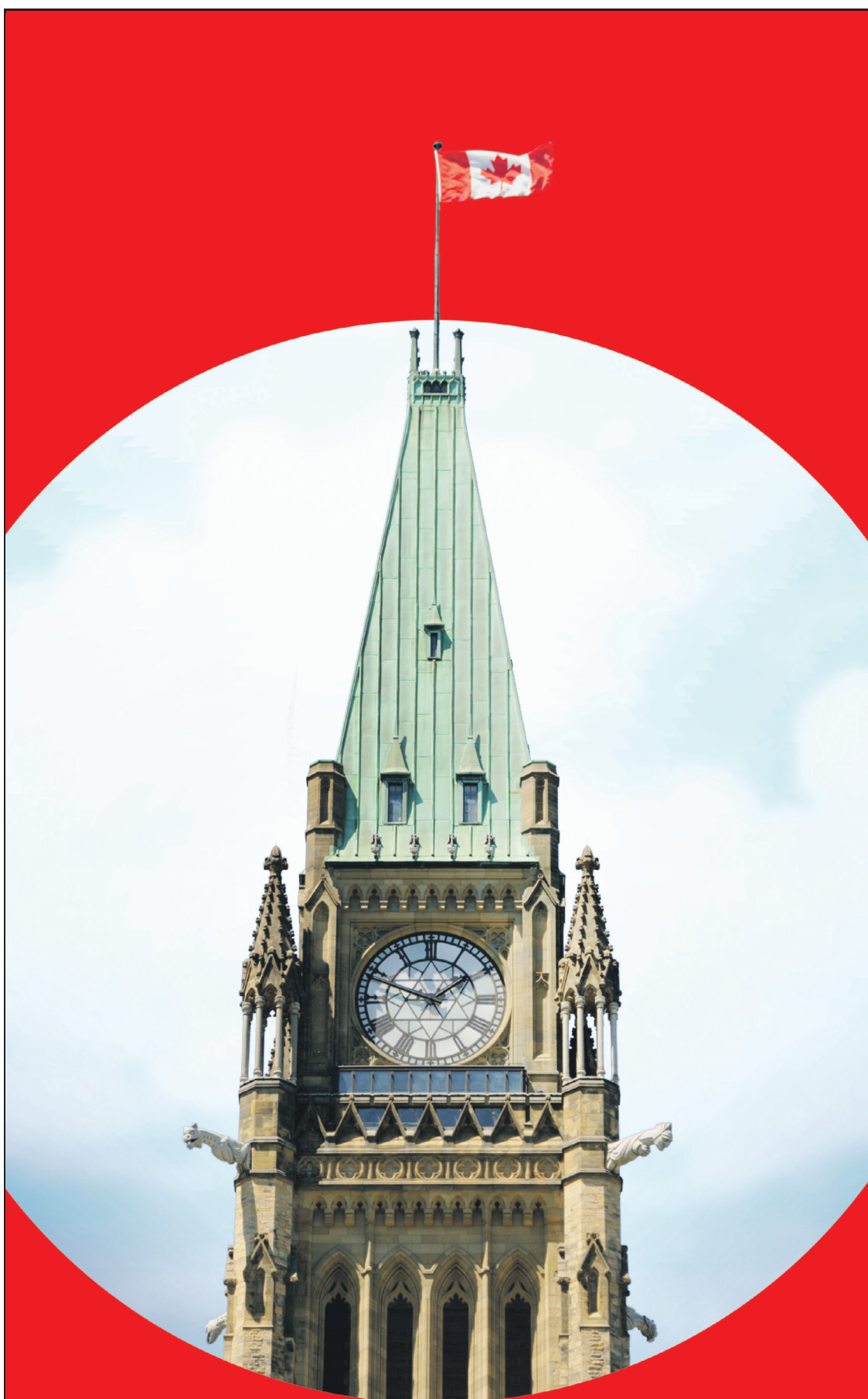
Originaire de Toronto et aujourd'hui âgé de 25 ans, Khadr a plaidé coupable, devant une commission militaire américaine, à cinq accusations de crimes de guerre qu'il a commis en Afghanistan, en juillet 2002, alors qu'il avait 15 ans. En échange, le citoyen canadien a écopé d'une peine de huit ans de prison, avec un an à purger à Guantánamo et le reste au Canada.

Le gouvernement Harper ne s'est toutefois pas pressé d'approuver la demande de transfert, soumise par les avocats de Khadr aux deux gouvernements il y a un an.

En vertu du processus qui doit aller de l'avant, le retour de Khadr en terre canadienne pourrait survenir d'ici la fin du mois de mai, a ajouté la source.

Le porte-parole du Pentagone, le lieutenant-colonel Todd Breasseale, a confirmé que le secrétaire de la Défense attendait qu'Ottawa donne son accord pour le transfert de Khadr et que les procédures allaient de l'avant.

La Presse canadienne



LE BUDGET FÉDÉRAL 2012 À LA LOUPE

POUR TOUT SAVOIR, UN SEUL ENDROIT: RADIO-CANADA AUJOURD'HUI 16H SUR TOUTES NOS PLATEFORMES

À LA TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA ET SUR RDI

Émission spéciale en direct d'Ottawa animée par Patrice Roy avec Emmanuelle Latraverse et Gérald Fillion

SUR INTERNET

Les faits saillants, entrevues et analyses ainsi que vos réactions sur Radio-Canada.ca/budget

À LA PREMIÈRE CHAÎNE

Émission spéciale en direct d'Ottawa animée par Jean-Sébastien Bernatchez



RADIO | TÉLÉVISION | INTERNET

ACTUALITÉS

Quelle surprise!



MICHEL DAVID

Sans blague, quelqu'un est-il réellement surpris d'apprendre que la communauté anglo-québécoise est indifférente au sort du français au Québec? C'est le contraire qui aurait été étonnant. D'ailleurs, connaissez-vous beaucoup de francophones qui se préoccupent de ce qui pourrait arriver à la minorité anglophone?

Dès le départ, la majorité des anglophones ont perçu le *bill 101* comme une atteinte à leurs droits fondamentaux et l'ont combattu de toutes leurs forces, sur le plan politique aussi bien que juridique. Ils se sont conformés aux dispositions de Charte de la langue française qui ont survécu aux tribunaux parce que c'était la loi, mais on ne pouvait pas exiger qu'ils y adhèrent.

Les deux solitudes n'ont jamais disparu. Les 85 % d'anglophones qui ignorent qui est Régis La-beaume manquent sans doute un spectacle pittoresque, mais les francophones sont probablement moins nombreux à savoir qui est le maire de Westmount.

De prime abord, il peut sembler un peu étonnant de constater, à la lecture des résultats du sondage effectué pour le compte de *L'actualité* et du 98,5, que la sympathie pour la cause du français est proportionnelle à l'âge.

On aurait pu croire que la perspective d'un retour à la prédominance de l'anglais à Montréal sourirait davantage à la «grosse maudite Anglaise de chez Eaton» dont parlait un ancien ministre de Robert Bourassa, qu'aux 18-34 ans, qui ont grandi dans le Québec d'après la loi 101 et ont souvent été plongés dans une immersion française. Or, c'est tout le contraire.



Est-ce réellement la mondialisation qui explique le plus grand scepticisme des jeunes anglophones quant à la possibilité que le français demeure la langue de travail? Ou est-ce plutôt le constat de la lassitude croissante des francophones eux-mêmes, qui semblent baisser les bras?

Que près de 300 000 personnes puissent vivre et travailler uniquement en anglais à Montréal comme s'ils étaient à Toronto en dit long sur notre indolence collective. Pourquoi les anglophones, sans parler des allophones, s'imposeraient-ils l'effort de parler français, alors que même nos universités se mettent à l'anglais? Il y a maintenant des embouteillages à l'entrée des cégeps anglais en raison du nombre de jeunes francophones qui désirent s'y inscrire.

Une étude intitulée *Le français et les jeunes*, publiée en mai 2008 par le Conseil supérieur de la langue française (CSLF), tendait à démontrer qu'ils ne sont pas plus soucieux de la présence du français au travail que leurs vis-à-vis anglophones.

Il ne s'agissait pas d'un sondage, mais d'une enquête qualitative effectuée à partir d'entrevues avec des groupes de jeunes de six grandes villes québécoises. Les enquêteurs avaient noté la facilité particulière avec laquelle les jeunes Montréalais passaient d'une langue à l'autre sans trop s'en apercevoir.

«Peu de gens remettent vraiment en question la grande place de l'anglais dans le milieu du travail québécois, la plupart semblant au contraire l'accepter assez facilement. Pour eux, l'usage de l'anglais est un incontournable dans le milieu du travail. C'est LA langue du commerce et des affaires, la langue internationale, celle qui ouvre toutes les portes», constatait l'étude du CSLF. Si les jeunes francophones en sont convaincus, comment peut-on reprocher aux jeunes anglophones de l'être aussi?



Aucune loi ne pourra forcer les francophones à le demeurer malgré eux, mais il est clair qu'ils en seront incapables sans un encadrement législatif suffisant. Trente-cinq ans après son adoption, la loi 101 a clairement fait la démonstration de ses limites.

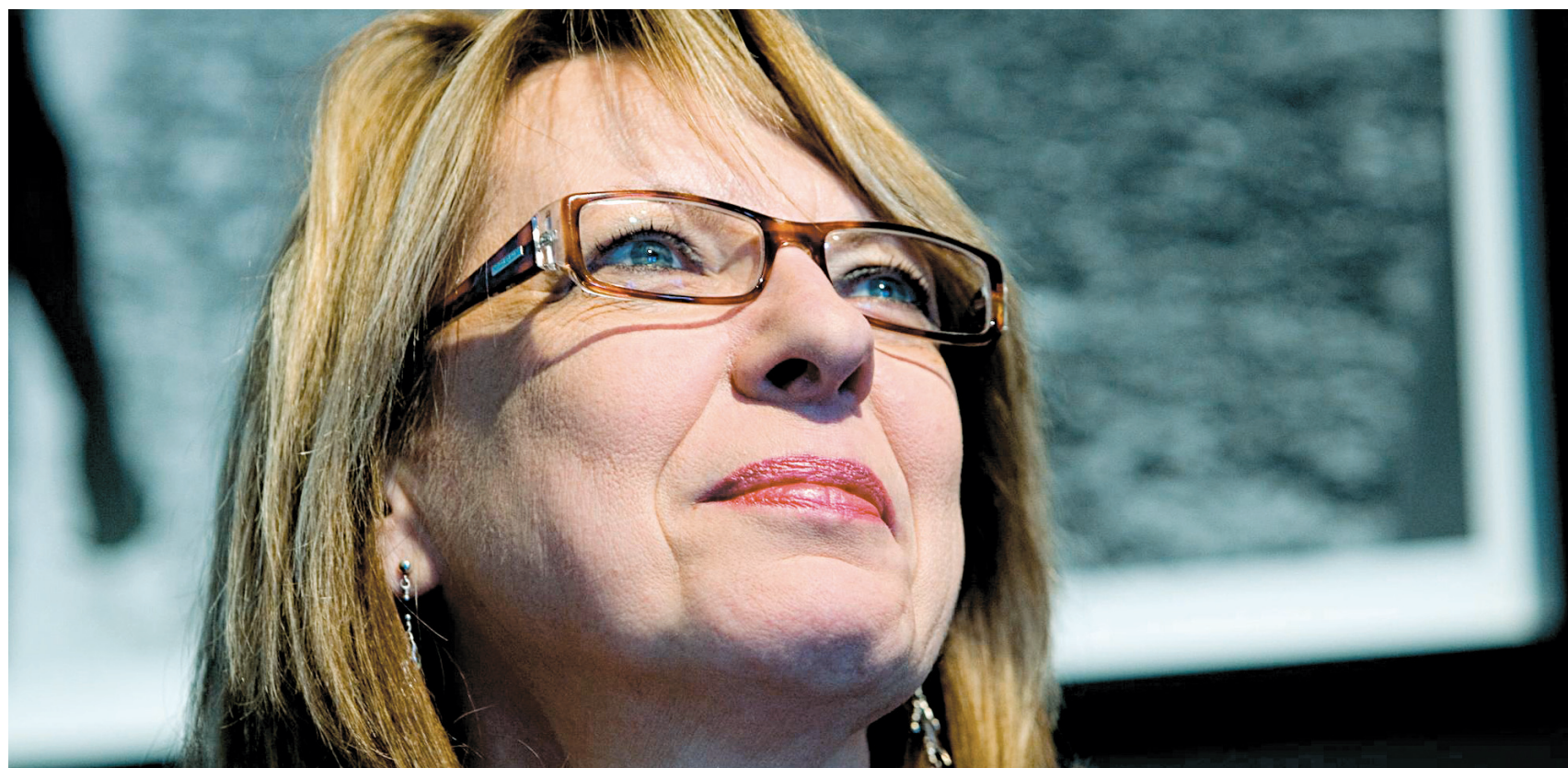
Il est vrai que dans l'esprit de ses concepteurs, le Québec n'était pas destiné à demeurer indéfiniment une simple province dans une fédération où son poids politique et la place du français iraient sans cesse en s'amenuisant. Ils n'avaient sans doute pas vu le jour où le gouvernement fédéral en arriverait à nommer des commissaires unilingues anglais au bureau montréalais de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Les Anglo-Québécois détestent s'entendre dire qu'ils forment la minorité la plus gâtée du monde, mais ils n'en disposent pas moins d'un réseau d'institutions, publiques et privées, qui constitue un formidable pôle d'attraction pour les immigrants.

La nouvelle Charte de la langue française proposée par Pierre Curzi ferait non seulement en sorte que l'accès aux services de garde et aux cégeps anglais soit limité aux seuls anglophones de souche, mais aussi que le statut d'organisme reconnu bilingue soit réservé aux établissements de santé et de services sociaux dont plus de 50 % de la clientèle est composée d'anglophones et non pas simplement de personnes qui parlent «une langue autre que le français», dont le nombre va sans cesse en augmentant.

On ne peut pas forcer les Anglo-Québécois à se préoccuper de l'avenir du français au Québec, mais il n'y a aucune raison pour que des institutions financées entièrement par le seul État francophone en Amérique du Nord contribuent à son anglicisation. Malheureusement, cela semble toujours échapper à la ministre responsable.

mdavid@ledevoir.com



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

La ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre, rejette en bloc le projet de loi déposé par Pierre Curzi visant à renforcer la Charte. Elle affirme répondre ainsi à «l'attitude de fermeture» du député indépendant à l'égard de son propre projet de loi sur les écoles passerelles.

Modification de la Charte de la langue française

St-Pierre ferme la porte à Curzi

ROBERT DUTRISAC

La ministre responsable de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine St-Pierre, rejette en bloc le projet de loi 593 présenté par le député indépendant Pierre Curzi et visant à renforcer la Charte de la langue française.

La ministre, toujours chargée de l'application de la Charte de la langue française bien que cette fonction ne figure plus dans son titre officiel, a la mémoire longue. Elle en veut au député de Borduas qui a refusé de discuter de son projet de loi 103 sur les écoles passerelles lors de son étude en 2010. «Le député [...] a eu une attitude de fermeture. Il n'a jamais voulu étudier aucune proposition qu'on faisait, alors je lui envoie la même réponse pour son projet de loi», a-t-elle déclaré hier, dans un bref point de presse.

Le projet de loi 593, qui se veut une refonte de la Charte de la langue française, en étend l'application aux cégeps, aux établissements de formation professionnelle et aux services de garde ainsi qu'aux écoles privées non subventionnées qui peuvent servir d'écoles passerelles pour l'obtention du droit de fréquenter l'école publique en anglais. Christine St-Pierre a réitéré la position du gouvernement Charest au sujet du droit des étudiants francophones et allophones de fréquenter le cégep en anglais. «On pense que, rendu à cet âge, un étudiant a la maturité pour choisir ce qu'il veut pour lui», a-t-elle indiqué.

Le projet de loi 593 vise les entreprises de 25 à 49 employés, qui ne sont pas à l'heure actuelle dans

l'obligation d'obtenir un certificat de francisation en vertu de la Charte, comme les entreprises de 50 employés et plus. Ces petites entreprises seraient tenues d'instituer un comité de francisation et d'obtenir un certificat de conformité — un nouveau vocabulaire pour désigner le certificat de francisation — si elles veulent conclure des contrats avec le gouvernement ou recevoir des subventions de l'État.

Pour la ministre, cette mesure accroît la bureaucratie. «On a fait des calculs. Ça veut dire 7,5 millions, ça veut dire alourdir la bureaucratie pour ces petits entrepreneurs qui ont plus besoin d'accompagnement que d'alourdissement», a fait valoir Christine St-Pierre. À l'heure actuelle, l'Office québécois de la langue française (OQLF) dispose d'un budget annuel de 23 millions.

Des amendes réduites

Pierre Curzi propose également de déjudicialiser les amendes imposées aux personnes ou aux entreprises pour avoir contrevenu aux règles sur l'affichage, l'étiquetage ou la langue des contrats, par exemple. Plutôt que de déférer les dossiers d'infraction au Directeur des poursuites criminelles ou pénales (DPCP), les inspecteurs de l'Office auraient le pouvoir de distribuer des amendes sur-le-champ, un peu comme les contraventions données par les préposés municipaux pour stationnement illégal.

Ces amendes seraient réduites par rapport à leur valeur actuelle. Depuis 2010, pour une première infraction, les amendes de l'OQLF varient de 750 \$ à 2100 \$ dans le cas d'un individu et de 1500 \$ à 20 000 \$ pour une entreprise. En vertu du projet de

loi, les amendes seraient ramenées à des montants allant de 50 \$ à 100 \$ pour un individu et de 250 \$ à 1000 \$ pour une entreprise. «Pour ce qui est des amendes, écoutez, je tombe à l'envers. Ils diminuent les amendes qu'on a augmentées; cherchez la logique là-dedans», s'est insurgée Christine St-Pierre.

Le projet de loi 593 confère à la Charte de la langue française un statut quasi constitutionnel qui inscrit les droits fondamentaux des anglophones, définis comme des personnes de langue maternelle anglaise, des autochtones et des Inuits.

En matière de raisons sociales, le projet de loi 593 inscrit dans la Charte les dispositions actuelles fixées par règlement et vulnérables sur le plan juridique. Ainsi, le nom d'une entreprise dans l'affichage ou la publicité devra être en français. Il pourra comprendre une marque de commerce en anglais, mais devra absolument être accompagné d'un terme générique en français, par exemple: Les magasins généraux Canadian Tire.

Le projet de loi stipule que les communications écrites de l'administration publique destinées aux immigrants doivent être en français. Les filiales des sociétés d'État comme la Caisse de dépôt et placement du Québec et Hydro-Québec seraient soumises à la politique linguistique de l'administration.

En outre, avant de publier une offre d'emploi qui fait de la connaissance de l'anglais une condition d'embauche, un employeur devrait justifier cette exigence auprès de l'OQLF.

Le Devoir

Commissaires à l'immigration unilingues: des cas dans les deux langues, se défend le ministre

MARIE VASTEL

Ottawa — Le ministre de l'Immigration ne trouve pas saugrenu qu'il y ait des commissaires unilingues anglophones au Tribunal de l'immigration de Montréal, car y siègent aussi des unilingues francophones. Mais les partis d'opposition trouvent inacceptable que deux commissaires soient incapables de travailler en français dans le bureau québécois.

Le siège de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) à Montréal compte 32 commissaires: deux unilingues anglophones, neuf unilingues francophones, les autres sont bilingues. *La Presse* révélait hier qu'un des anglophones s'est vu remettre un document traduit de l'espagnol au français et plutôt que d'attendre une nouvelle traduction vers l'anglais, le commissaire a indiqué qu'il allait se «démener» pour déchiffrer. La demande a été rejetée, mais son jugement a été infirmé en Cour fédérale, où sa compréhension de la preuve a été mise en doute.

Or, le ministre estime qu'il n'y a pas d'enjeu, car le tribunal de Montréal compte des commissaires unilingues des deux langues officielles. «Suggère-t-il que nous congédions les neuf francophones unilingues? Non, parce que c'est un pays bilingue. Nous respectons les droits des francophones et des anglophones, y compris les 30 % de demandeurs à Montréal qui déposent leur demande en anglais», a-t-il rétorqué aux critiques de l'opposition, aux Communes.

Les commissaires de la CISR sont nommés par le gouverneur en conseil, après recommandation de la CISR. Au tribunal de la métropole, on a refusé de préciser les critères de sélection sur lesquels se base le ministre — et si ceux-ci comportent un aspect linguistique. Le porte-parole a dirigé *Le Devoir* vers le ministère de l'Immigration, qui de son côté a renvoyé la balle au bureau du ministre. De ce côté, on n'a pas répondu à la question du *Devoir*. La CISR, elle, établit sur son site Internet que «la maîtrise des deux langues officielles constitue un atout».

Le porte-parole de la CISR a toutefois précisé

qu'il y a d'autres commissaires unilingues anglophones au pays, mais aucun autre unilingue francophone dans le reste du Canada.

«Inadmissible»

«Voir si, à Toronto, ils vont mettre deux personnes francophones unilingues. Voyons donc! Ça n'arrivera jamais. Je ne crois pas au père Noël! [...] On demande juste la même chose, le respect total des deux langues officielles», a scandé le néodémocrate Yvon Godin. Son chef, Thomas Mulcair, estime «qu'à Montréal, c'est inadmissible qu'une personne puisse ne pas comprendre le français en entendant une cause, point à la ligne».

«Alors pourquoi on [les] nomme? Est-ce que c'est juste parce que c'était des amis conservateurs?», a questionné le libéral Denis Codrère. «À Montréal, le minimum, le respect, c'est d'avoir des commissaires bilingues», a déploré cet ex-ministre de l'Immigration, tout comme la bloquiste Maria Mourani.

Le Devoir

Finalement, il ne sera pas interdit d'interdire l'unifolié

Les députés adoptent une version adoucie du projet de loi C-288

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le gouvernement conservateur a finalement complètement émasculé le projet de loi de son député John Carmichael qui visait à interdire l'interdiction du drapeau canadien. Adopté hier, ce projet de loi ne fait plus qu'«encourager» les propriétaires d'immeubles à permettre le déploiement de la feuille d'érable. Toute pénalité a été purgée.

Le projet de loi C-288 avait été déposé par un député d'arrière-ban, mais avait obtenu l'appui du ministre du Patrimoine, James Moore. Il avait suscité la controverse immédiatement. Une société de condominiums s'étant dotée d'une politique restreignant l'affichage dans les fenêtres et balcons, par exemple, aurait dû faire une exception pour

l'unifolié, mais pas pour le fleurdelisé ou le drapeau de la fierté gaie. Le projet de loi permettait à la personne se sentant lésée dans son patriotisme de s'adresser à un tribunal pour obtenir une injonction. De plus, les récalcitrants s'exposaient à une amende ou même à deux ans de prison.

Tout cela a disparu. Non seulement la peine de prison a-t-elle été retirée, comme une rumeur en avait fait état en décembre, mais l'amende a aussi disparu, tout comme la possibilité de s'adresser à un tribunal. Le

projet de loi modifié ne vise plus qu'à «encourager». «Quiconque est responsable d'un immeuble d'appartements [...] ou d'un ensemble résidentiel protégé est encouragé à permettre le déploiement du drapeau national du Canada conformément à l'étiquette du drapeau», est-il écrit.

M. Carmichael n'est pas déçu pour autant. «Les pénalités que nous avions prévues au départ étaient trop sévères pour ce que nous voulions faire», a-t-il expliqué au *Devoir* hier. En l'absence de pénalité, le député reconnaît que cette loi n'empêchera donc pas les interdits de drapeau contre lesquels certains Ontariens se sont plaints au cours des dernières années, mais tel n'était pas nécessairement son objectif, dit-il. «L'objectif de départ était de lancer un dialogue. On veut que les gens en parlent de manière productive et j'espère que ce projet de loi fera cela.»

Le projet de loi a été adopté hier à la Chambre des communes à 187 voix contre 103. Conservateurs et libéraux l'ont appuyé, tandis que le NPD s'y est opposé.

Le Devoir

ACTUALITÉS

QUÉBEC

La voie réservée dans Henri-Bourassa aura ses propres bus

ISABELLE PORTER

Québec — Une nouvelle ligne d'autobus dite 500 fera son apparition dans la voie réservée de l'autoroute Robert-Bourassa, à Québec.

Ces nouveaux express vont relier le nord de la ville au secteur du boulevard Laurier, qui est en pleine croissance. «Les nouveaux 500 vont aller directement dans le secteur à commerces et à bureaux sur le boulevard Laurier», a expliqué hier le président du Réseau de transport de la capitale (RTC), Raymond Dion.

D'autres lignes dites «300» joueront un rôle complémentaire. Contrairement aux 500, les autobus 300 sont déjà présents dans le réseau, mais leur rôle sera revu. «Les 300, eux, vont aller directement sur le campus [de l'Université Laval] et on va enfin desservir le cégep Garneau.»

M. Dion pense que ce nouveau service va permettre d'augmenter l'achalandage dans le réseau. «Avec les séries qu'on va faire avec les 300 et les 500, c'est sûr qu'on va faire des gains appréciables.»

Vaste protestation

La voie réservée sur Robert-Bourassa a fait couler beaucoup d'encre à Québec depuis deux

ans. En 2010, un vaste mouvement de mécontents s'était mobilisé contre ce projet éventé alors que des travaux causaient déjà des bouchons monstres dans l'artère.

Des radios de Québec, dont le 93,3, avaient littéralement fait campagne contre ce projet et le dossier avait déclenché une crise à l'Hôtel de Ville. C'est dans ce contexte que le maire de Québec, Régis Labeaume, avait traité ses fonctionnaires «d'incompétents» et que le directeur général adjoint Guy Renaud avait quitté ses fonctions.

C'est finalement cet été que seront réalisés les travaux nécessaires à la voie réservée. Le ministère des Transports prévoit que l'autoroute sera fin prête en 2013.

Connue auparavant sous le nom d'autoroute du Vallon, l'autoroute Robert-Bourassa est l'une des plus achalandées de la capitale. Elle s'étire du secteur résidentiel Lebourgneuf, dans le nord de la ville, au cœur de l'ancienne ville de Sainte-Foy. La voie réservée permettra de relier rapidement deux boulevards clés: Lebourgneuf et Hochelaga, qui lui se trouve tout près du boulevard Laurier.

Le Devoir

La clientèle du RTC augmente

Le RTC a dévoilé hier une hausse significative de son achalandage. Les déplacements ont augmenté de 7,5 % en janvier et février par rapport à l'an dernier, soit l'équivalent de 546 000 déplacements de plus. Pour retrouver une hausse comparable, il faut remonter à l'année record de 2008 (7,2 %). Selon Raymond Dion, c'est d'autant plus étonnant que l'hiver est normalement une période difficile pour l'organisation. Le RTC a aussi observé une hausse des ventes de ses laissez-passer et une augmentation particulière sur les parcours à fort débit (Métrobus 800, 801, 803). «On s'aperçoit que les gens veulent beaucoup de fréquence», dit-il. Au cours des derniers mois de 2011, on observait aussi une hausse oscillant entre 2,1 % et 2,5 %. Pour M. Dion, la récente récolte en est une de bonnes résolutions du Nouvel An et les nouveaux venus sont surtout des travailleurs et des étudiants. Des facteurs «externes» ont peut-être aussi joué en leur faveur, croit-il. «L'hiver a été doux et l'essence est un peu plus chère.»

MONTREAL

Décès de l'ex-conseiller Pierre Lorange

Un ancien vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Pierre Lorange, est mort le 21 mars dernier en Floride à l'âge de 82 ans. Il a perdu la vie accidentellement à Fort Lauderdale.

M. Lorange a été élu cinq fois au conseil municipal, de 1966 à 1982, pour le Parti civique. Il a été un important organisateur politique du maire Jean Drapeau.

Au cours de sa carrière politique, il a aussi été l'un des diri-

geants de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (CUM).

Les funérailles de Pierre Lorange auront lieu samedi prochain, à 11h, en l'église Nativité-de-la-Sainte-Vierge, dans Hochelaga-Maisonneuve. C'est dans ce quartier qu'il a tenu un établissement de bijouterie pendant plus de 60 ans.

Il laisse dans le deuil son épouse et deux enfants.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des étudiants ont occupé hier le port de Montréal et bloqué la rue Notre-Dame.

GRÈVE ÉTUDIANTE

Le climat se dégrade dans les universités

LISA-MARIE GERVAIS

En cette sixième semaine de grève, la tension est montée d'un cran dans les établissements. Alors que certains campus imposent la ligne dure aux manifestants, d'autres préfèrent lever les cours et permettre les piquets de grève, pour éviter tout conflit.

À l'Université Concordia, l'administration n'entend pas rigoler. Dans une lettre obtenue par *Le Devoir*, elle signifie que toute personne qui bloque l'accès aux cours devra s'identifier, sans quoi elle sera «photographiée et poursuivie une fois que son identité sera confirmée». Une étudiante l'a appris à ses dépens, lundi, lorsqu'elle a reçu un coup au visage en filmant un gardien de sécurité. Depuis le début de la semaine, les étudiants sont incités à porter plainte si on les empêche d'aller en classe.

Pour Maude Matton, il n'est pas facile de faire la grève devant cette «intimidation». «Depuis le début [l'administration] essaie de rendre le mouvement illégitime en envoyant des e-mails pour dire que le piquetage ça entraîne la suspension ou l'expulsion. On reçoit des lettres intimidantes», a souligné l'étudiante au Département des beaux-arts, qui est en grève depuis quatre semaines. Le climat est «horrible», note-t-elle. «Ça m'est arrivé de m'engueuler avec des étudiants de mon propre cours. On a l'impression d'être des marginaux.»

Le climat est tout aussi tendu à l'Université McGill, où des

étudiants en grève se plaignent de la répression excessive. Le vice-principal adjoint, Jim Nicell, a rappelé à la communauté universitaire que toute perturbation empêchant les cours d'avoir lieu constitue une violation du code de conduite, passible de sanctions disciplinaires. Depuis, deux étudiants ont été suspendus cinq jours pour avoir participé à des activités en lien avec la grève.

L'hostilité envers les grévistes est telle que six professeurs du département de langue et littérature françaises (DLLF) leur ont écrit une lettre de solidarité qui circule dans les réseaux sociaux. Pris en sandwich entre les pro et les anti-grève, ils ont déploré la confusion qui règne quant à leurs obligations. «À ce stade crucial du conflit, nous considérons nécessaire [...] d'assurer à chacun des étudiants du DLLF que nous nous engageons activement à faire entendre la légitimité et l'importance de leur combat.»

À l'Université Laval, l'impatience de certains étudiants à l'égard de la grève s'est traduite par une demande de recours collectif pour faire reconnaître les piquets de grève et autres blocus comme un outrage à magistrat, a rapporté *Le Soleil*. L'Université Laval a été sommée de comparaître en cour lundi.

Autres mœurs en région

À l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), la situation est tout autre. Après quatre semaines de grève générale illimitée, le campus de Rimouski est toujours fermé. La direction ad-

Les étudiants poursuivent leurs manifestations

Les principales actions tenues hier

- Blocage de la permanence du Parti libéral du Québec à Montréal
- Occupation du port de Montréal et blocage de la rue Notre-Dame (usage de poivre de Cayenne par les policiers)
- Manifestation erratique au départ du parc Emile-Gamelin qui s'est terminée dans le métro Berri
- Occupation pacifique de la rue Gentilly près du cégep Édouard-Montpetit et cours à ciel ouvert
- Manifestation en soirée devant la résidence privée du premier ministre Jean Charest à Westmount
- Tenue du procès symbolique de Jean Charest à Sherbrooke
- Blocage de l'entrée de l'édifice Price, où loge Jean Charest à Québec
- Perturbation d'une commission parlementaire à l'Assemblée nationale par huit enseignantes qui ont déployé des bannières rouges

Les actions prévues aujourd'hui

- Une manifestation appelée la Grande Mascarade, qui commencera au square Philips à midi et se terminera à la Place des Arts, devrait perturber le centre-ville de Montréal pour plusieurs heures
- Une marche qui culminera par un grand mariage collectif devant le Palais de justice critiquera le système de prêts et de bourses
- Une manifestation se mettra en branle au cégep Lionel-Groulx

met avoir tenté de maintenir les cours au début, en dépit d'un piquet de grève hermétique. «Ça a donné des conditions qui n'étaient pas propices pour la poursuite des études», a soutenu Marie-Thérèse Brunelle, l'une des porte-parole de l'UQAR. «On a ensuite décrété une levée de cours avec une entente de non-ingérence. À partir de là, on s'est dit qu'on allait respecter le

vote s'il était fait démocratiquement», a-t-elle indiqué. Dans de plus petits campus, on vit à «échelle humaine», a-t-elle lancé. «Les autres recteurs des universités nous disaient de faire venir la police si les étudiants rentraient dans nos bureaux. Mais nous, ce sont nos étudiants qu'on connaît. C'est très différent.»

Le Devoir

Selon une étude commandée par l'Union des producteurs agricoles

Le Québec n'est pas à l'abri de l'accaparement de terres

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Le Québec n'est pas à l'abri de la spéculation alimentaire et de l'accaparement de terres, souligne à grands traits une étude dévoilée hier par l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Plus de 200 millions d'hectares, la superficie du Groenland, ont fait l'objet de transactions majeures ces dix dernières années. «La crise financière de 2008 a généré les conditions pour une véritable «ruée» vers les terres, considérées comme une valeur refuge par les gestionnaires de fonds en temps de crise», a indiqué le directeur de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), Robert Laplante.

En 2011, des gestionnaires de fonds de retraite auraient consacré entre 5 et 10 milliards de dollars pour faire l'acquisition de terres agricoles situées surtout en Afrique et en Asie. Déjà rondelette, cette somme pourrait doubler d'ici 2015, selon l'organisation non gouvernementale GRAIN.

«L'augmentation de la demande de produits de base, en particulier la nourriture et les biocarburants, ainsi que la financiarisation du secteur agricole, a transformé les terres en actifs sûrs et rentables pour le portefeuille des investisseurs», a souligné l'auteur du rapport coiffé du titre *L'accaparement des terres et les dispositifs d'intervention sur le foncier agricole*, François L'Italien.

«Malgré nos lois et règlements visant à protéger notre patrimoine agricole et malgré la valeur foncière relativement peu élevée de nos terres, comparativement à certains pays occidentaux, il reste que [...] plusieurs grandes fortunes québécoises et acteurs financiers privés se positionnent déjà dans le marché des actifs fonciers au Québec et au Canada», s'inquiète le président général de l'UPA, Marcel Groleau, citant en exemples les compagnies Canadian Farmland Corp., Agriterria et Solifor. «Nous sommes face à un enjeu qui interpelle l'ensemble de la société et nécessite une prise de conscience et des actions concertées», a-t-il ajouté.

En plus de prendre l'ampleur du phénomène de l'accaparement des terres agricoles au

Québec, l'UPA insiste sur l'importance «d'agir rapidement» afin de protéger l'une des composantes au cœur du modèle agricole québécois, le propriétaire exploitant, en mettant sur pied un Bureau d'enregistrement et de surveillance — calqué sur les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) — visant à répertorier et à autoriser toute transaction foncière en exerçant un droit de préemption sur la base d'unités régionales.

La «voix» des agriculteurs québécois demeure persuadée qu'une politique agricole «efficace» et «dynamisante» constitue «le meilleur rempart» contre l'accaparement des terres.

Le Devoir

LE QUÉBEC,
NATION PROVINCE OU NATION PAYS?

Film documentaire
«**QUESTIONS NATIONALES**»
suivi d'un débat avec
Pierre Curzi, Jean-Martin Aussant et Jocelyn Desjardins

Lundi 2 avril à 19 h
Auditorium de la Grande Bibliothèque
475, boul. De Maisonneuve Est, Montréal
(Métro Berri-UQAM)

Entrée : 10 \$
en prévente jusqu'au 29 mars à
www.imperatif-francais.org
12 \$, à la porte

IMPÉRATIF FRANÇAIS

Renseignements : 819 684-8460
ou www.imperatif-francais.org

Congédié?
Voyez
François Gendron
avocat
L.L.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

EN BREF

Sainte-Catherine sera piétonne

Un compromis a finalement été trouvé dans le dossier de la piétonnisation estivale de la rue Sainte-Catherine Est. Seul un court segment, entre les rues Berri et Saint-Hubert, sera retranché de la zone de piétonnisation habituelle cet été, ont convenu la Société de développement commercial du Village, le Service de police de la Ville de Montréal et l'arrondissement de Ville-

Marie. Les autorités avaient songé à renoncer à la piétonnisation à l'ouest de la rue Amherst en raison de problèmes de sécurité liés à la présence de revendeurs de drogue et d'itinérants autour de la place Emile-Gamelin. À compter du 17 mai, la rue Sainte-Catherine Est, entre l'avenue Pineau et la rue Saint-Hubert, sera donc réservée aux piétons, et ce, jusqu'au 3 septembre. Le tronçon entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent sera également fermé à la circulation tout l'été. — *Le Devoir*

LE MONDE

Damas intensifie encore ses opérations

Damas — L'armée syrienne intensifiait hier ses opérations contre les rebelles à travers le pays, violant ainsi selon les États-Unis les dispositions du plan de paix de l'émissaire Kofi Annan, accepté selon l'ONU par Damas.

Il est «clair» que le président syrien n'a pas pris «les mesures nécessaires» pour appliquer le plan de l'émissaire international Kofi Annan, comme il l'avait promis, a estimé hier le département d'État américain, appelant à «maintenir la pression» sur Bachar al-Assad.

Le chef de l'ONU Ban Ki-moon a appelé Damas à appliquer «immédiatement» le plan prévoyant notamment la cessation des violences par toutes les parties, la fourniture d'aide humanitaire et la libération des personnes détenues arbitrairement.

Le régime syrien, qui a accepté ce plan selon l'ONU, a averti en revanche qu'il rejetterait toute nouvelle initiative émanant du sommet arabe aujourd'hui à Bagdad.

«Depuis sa suspension de la Ligue arabe, la Syrie traite avec les États membres de cette organisation à titre bilatéral. La Syrie rejettera par conséquent toute initiative émanant de la Ligue arabe», a déclaré le porte-parole du ministère syrien des Affaires étrangères, Jihad Makdissi.

La crise syrienne était au centre de la réunion des ministres arabes des Affaires étrangères à Bagdad, qui ont commencé à rédiger une résolution finale appelant pouvoir et

opposition au dialogue.

L'acceptation par Damas du plan de sortie de crise proposé par l'émissaire Annan suscitait le scepticisme de la communauté internationale.

Cette décision est «un important pas initial» a estimé Ban Ki-moon, tout en soulignant qu'il «n'y a pas de temps à perdre».

«Nous exigeons la mise en oeuvre complète du plan de paix [...] à commencer par l'arrêt immédiat de la répression», a indiqué le ministre français des Affaires étrangères.

La Syrie n'a pas directement annoncé son acceptation du plan Annan, approuvé par le Conseil de sécurité de l'ONU: le gouvernement syrien a écrit à l'envoyé spécial des Nations unies et de la Ligue arabe pour accepter son plan, a indiqué mardi son porte-parole.

Cela n'a pas empêché les chars syriens de prendre d'assaut Qalaat al-Madiq, ville du centre du pays assiégée depuis deux semaines.

De violents combats y ont éclaté entre les forces du président Assad et des groupes rebelles, faisant au moins treize morts, dont 4 civils, selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH).

Des affrontements ont également secoué les provinces de Homs (centre), de Deraa (sud) et d'Idlib (nord-ouest).

Au total, 21 personnes sont mortes dans les violences à travers le pays mercredi.

Agence France-Presse

L'avocat de DSK demande que la plainte de Nafissatou Diallo soit classée

BRIGITTE DUSSEAU

New York — Un avocat de Dominique Strauss-Kahn a demandé hier à un juge du Bronx de classer la plainte au civil déposée à New York par la femme de chambre Nafissatou Diallo pour agression sexuelle, faisant valoir que DSK était protégé par une immunité au moment des faits.

«La plainte doit être classée», a déclaré l'avocat Amit Mehta, lors de la première audience de la procédure civile devant le juge Douglas McKeon, qui l'a pressé de questions, semblant sceptique face à ses arguments.

Cette audience civile est intervenue deux jours après la mise en examen de l'ancien patron du FMI à Lille pour «proxénétisme aggravé en bande organisée» dans l'affaire du Carlton, un crime passible de vingt ans de réclusion criminelle et trois millions d'euros d'amende.

Hier, ni Mme Diallo, qui ac-

cuse DSK d'agression sexuelle dans sa suite du Sofitel de New York le 14 mai dernier, ni M. Strauss-Kahn, qui dément l'avoiron contraire, n'étaient présents.

Une sorte d'immunité

Son avocat a affirmé que l'ancien ministre bénéficiait en tant que patron du FMI à l'époque des faits, de la «même sorte d'immunité diplomatique que d'autres hauts responsables et diplomates» et ne pouvait être poursuivi au civil. Il a évoqué la Convention internationale sur les privilèges et immunités des agences spécialisées, adoptée par les Nations unies en 1947.

Pendant plus d'une heure, le juge McKeon, 63 ans, lui a posé des questions parfois très techniques, lui relisant les détails de certains des textes invoqués par la défense de DSK. «Vous ne diriez pas qu'il agissait dans le cadre de ses fonctions» lorsqu'il a rencontré Mme Diallo? a-t-il

également interrogé.

Pourquoi DSK n'a-t-il pas fait valoir cette immunité lors de la procédure pénale, a également interrogé le juge, dénonçant une utilisation «à la carte» de cette immunité, valable selon les avocats de DSK jusqu'à son retour en France l'été dernier, et donc même après sa démission du FMI en mai.

Le juge, qui a précisé qu'il rendrait sa décision «rapidement», a notamment évoqué la réglementation du FMI selon laquelle ses responsables et employés peuvent prétendre à une immunité, mais dans le cadre de leurs fonctions.

Sur une audience de 90 minutes, plus d'une heure a été consacrée à l'interrogatoire des avocats de DSK. Après l'audience, l'un d'eux, William Taylor n'a voulu voir aucun présage. Il a accusé Mme Diallo de vouloir «plus d'argent, mais elle n'aura pas ça de M. Strauss-Kahn». Et il n'a pas exclu de faire appel si le



REUTERS
Les avocats de Mme Diallo.

juge ne devait pas retenir l'argument de l'immunité.

Douglas Wigdor, qui représentait Mme Diallo, a affirmé que DSK ne pouvait se prévaloir d'une immunité totale, lorsqu'il a, a-t-il accusé, «sauvagement agressé» la femme de chambre le 14 mai.

Agence France-Presse

REPÈRES

L'art républicain de se tirer dans le pied

Le procès de l'assurance maladie, une des mesures phares du président Obama, a commencé cette semaine devant la Cour suprême des États-Unis. Curieusement, c'est en s'attaquant à un principe longtemps défendu par leur propre mouvance, soit l'obligation de contracter une police, que les requérants conservateurs et républicains tentent de faire casser cette loi.

Ce principe, qui était bien sûr au centre du système mis en place par Mitt Romney au Massachusetts en 2006, revient à dire que les hôpitaux, qui sont tenus de porter assistance à toute personne en danger de mort, ne devraient pas refiler à ceux qui ont pris soin de s'assurer le coût des soins prodigués à ceux qui ne l'ont pas fait.

Le Parti républicain n'a pas toujours été aussi conservateur qu'aujourd'hui. Au vu de ce qui précède, on devrait plutôt dire qu'il n'a pas toujours été aussi in-conséquent ou aussi extrémiste qu'aujourd'hui. Avant que Franklin D. Roosevelt fasse prendre à l'autre grande formation, le Parti démocrate, un virage à gauche avec son New Deal, il n'était pas vraiment plus à droite que ce dernier.

Aujourd'hui, évidemment, c'est «à droite toute!», et ce, jusqu'à la caricature. On voit les candidats à l'investiture républicaine rivaliser de démagogie pour séduire des microélecteurs (homophobes, xénophobes, misogynes, libertariens, etc.) qui, même additionnés ensemble, ne font probablement pas le poids devant la multitude des modérés. Comme il faudra bien convaincre une partie de l'électorat raisonnable au mois de novembre, le porte-parole de Mitt Romney, probable adversaire de Barack Obama, a maladroitement comparé son patron au jeu d'Etch-A-Sketch, cet écran «magique» dont on peut facilement effacer le contenu pour en créer un nouveau. Une façon un peu cavalière de dire que le peuple américain, distrait ou car-

rément amnésique, n'y verra que du feu.

Comme formation politique, le Gand Old Party est en train de se désintégrer. Dans un article très instructif publié dans le *New York Times*, l'auteur de romans historiques Kevin Baker expliquait récemment comment ce parti a commencé à semer les germes de son déclin dans les années 1970 en «sous-traitant» sa stratégie, la conception de son programme, ses activités de recrutement, bref sa substance à toutes sortes de groupes qui n'ont à cœur ni l'intérêt général ni les succès électoraux du GOP.

Dans les années 1970, des penseurs conservateurs proches de ce parti ont prétendu que la presse et d'autres institutions américaines étaient tombées aux mains des libéraux, voire des gauchistes. En réalité, les médias ultraconservateurs existaient et ne se gênaient pas pour livrer le fond de leur pensée, mais il est clair que les lois votées par des élus républicains les ont aidés à prospérer et à devenir plus virulents au cours des dernières décennies.

Depuis quelques années, les bonzes du parti s'inquiètent de l'influence des grandes gueules des ondes, comme Rush Limbaugh et Glenn Beck, réalisant que ces individus, qui ne pensent qu'à leurs cotes d'écoute, non seulement poussent une partie de l'électorat vers le coin droit de l'échiquier politique, mais obligent quasiment les candidats républicains à parler comme eux.

Il n'est pas étonnant, dans les circonstances, que certains candidats se soient effectivement convertis en animateurs de télévision. On pense à Sarah Palin.

Enfin, la libéralisation des lois sur les dépenses électorales a donné naissance à des Super-PACs alimentés par des milliardaires un peu toqués, qui permettent à des candidats plus ou moins marginaux de prolonger leur campagne.

Le Devoir



REUTERS OSSERVATO ROMANO
Le père de la révolution et le Saint Père ont fait connaissance.

Benoît XVI demande plus de liberté religieuse et rencontre Fidel Castro

La Havane — Le pape Benoît XVI a célébré hier une messe devant 500 000 Cubains sur la place de la Révolution de La Havane, demandant aux autorités d'«aller de l'avant» dans la liberté religieuse, avant de rencontrer avant son départ le père de la Révolution cubaine, Fidel Castro.

Le pape a reconnu des progrès pour l'Église: «Il faut reconnaître avec joie qu'à Cuba des pas sont actuellement en train d'être accomplis pour que l'Église mène à bien son incontournable mission d'exprimer publiquement et ouvertement sa foi».

«Cependant, je désire encourager les instances gouvernementales de la nation à renforcer ce qui a déjà été obtenu et à avancer sur ce chemin d'un authentique service du bien commun de la société cubaine tout entière», a-t-il affirmé.

Cette messe, dans ce lieu symbolique du pouvoir communiste, survient quatorze ans après celle de Jean Paul II qui avait apporté aux catholiques l'espoir de voir leurs droits reconnus. Le pape polonais avait demandé que «Cuba s'ouvre au monde pour que le monde s'ouvre à Cuba».

Le pape Benoît XVI a reçu hier le père de la Révolution cubaine, l'ancien président Fidel Castro, à La Havane, au dernier jour de sa visite pastorale à Cuba, a annoncé le porte-parole du Vatican, Federico Lombardi.

L'entretien a duré une trentaine de minutes à la nonciature du Vatican à La Havane, a indiqué le porte-parole du Vatican sans

fournir aucun autre détail.

Fidel Castro avait mis fin à une suspense autour de cette possible rencontre en annonçant dans la nuit qu'il verrait le pape hier. «Je saluerai avec plaisir demain mercredi son excellence le pape Benoît XVI, comme je l'avais fait avec Jean Paul II», avait écrit Fidel Castro dans une de ses «réflexions» qu'il publie régulièrement sur le site officiel cubain Cubadebate.

Il s'agit de la première entrevue entre le Lider Maximo, 85 ans, et le pape allemand, 84 ans. Fidel Castro avait rencontré par deux fois Jean Paul II, en 1996 au Vatican, puis lors d'une visite historique de celui-ci à Cuba, en 1998.

Agence France-Presse

Loi sur l'assurance maladie aux États-Unis

Jeu serré à la Cour suprême

Washington — La Cour suprême des États-Unis a débattu hier, au dernier jour d'une audience marathon, de la question de la survie de la réforme sur la santé chère à Barack Obama, si elle devait être amputée de sa pièce maîtresse: l'obligation de se doter d'une assurance maladie.

La haute juridiction, à majorité conservatrice, s'est demandée si la myriade de dispositions contenues dans les 2700 pages de la loi allaient disparaître, si elle décidait en juin que la disposition clé de la réforme est contraire à la Constitution.

Les juges progressistes ont lutté pour sauver le texte tandis que les conservateurs ont semblé face à un dilemme: abroger cette disposition controversée ou gommer purement et simplement toutes les mesures votées par le Congrès. Plus de la

moitié des États américains, une organisation patronale et quatre particuliers réclament le rejet de la pièce maîtresse de la loi qui oblige tous les Américains à souscrire une assurance maladie d'ici à 2014 sous peine de sanctions financières.

Les neuf sages (cinq nommés par un président républicain et quatre par un démocrate) se sont montrés divisés mardi, au deuxième jour d'audience, et le sort du «cœur de la réforme» semble être désormais entre les mains d'un seul juge, Anthony Kennedy, qui vote tantôt à droite tantôt à gauche.

Les plaignants demandent que la loi dans son ensemble soit retoquée, estimant que toutes les dispositions du texte sont imbriquées les unes dans les autres et que la réforme ne serait plus qu'une «coquille vide» sans cette disposition sur le mandat indivi-

duel. «Si le mandat individuel est anticonstitutionnel, le reste de la loi ne tient plus», a déclaré Paul Clement, l'avocat des 26 États plaignants. On ne peut simplement pas imaginer que le Congrès aurait voté cette coquille vide sans le cœur de la loi».

La loi, qui aspire à fournir une couverture santé à 32 millions d'Américains qui en sont dépourvus, exige en particulier des compagnies d'assurance qu'elles prennent tout le monde en charge d'ici 2014, quel que soit leur état de santé.

Selon les analystes, le mandat individuel est essentiel pour faire fonctionner le plan. «Sans d'importantes cotisations, il n'y a aucun moyen de demander aux compagnies d'assurance de couvrir tout le monde au même tarif», a écrit l'experte Ruth Marcus.

Agence France-Presse

Le président malien n'est pas prisonnier de la junte

Bamako — Le président malien Amadou Toumani Touré, renversé le 22 mars par un coup d'État militaire, a affirmé hier à l'AFP qu'il était actuellement «à Bamako» et «pas prisonnier», alors qu'un possible compromis est évoqué entre l'Afrique de l'Ouest et la junte sur une transition.

«Je suis bien à Bamako, et Dieu merci ma famille et moi nous nous portons tous bien», a déclaré lors d'une courte conversation téléphonique avec un journaliste de l'AFP l'ex-chef de l'État, dont on ignorait le sort exact depuis le putsch.

Interrogé sur le lieu où il se trouve, ATT a répondu: «Est-ce bien la peine? Ce qu'il est important de savoir, c'est que je ne suis pas prisonnier».

Le chef de la junte, le capitaine Amadou Sanogo, et la France avaient tenu des propos rassurants sur sa situation, mais sans donner de détails.

Constitution

Plusieurs milliers de personnes ont marché hier à Bamako pour soutenir la junte, qui a annoncé mardi soir avoir adopté une nouvelle Constitution et promis qu'aucun de ses membres ne participerait aux prochaines élections présidentielle et législatives, à une date indéterminée.

Les pro-touristes portaient pancartes et banderoles sur lesquelles on pouvait lire «A bas ATT», «A bas la France», ou encore «Vive la junte».

Le ministre burkinabé des Affaires étrangères, Djibril Bassolé, a évoqué sur RFI une possible piste de compromis.

Les dirigeants de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), réunis mardi en sommet à Abidjan, envisagent «une transition» qui serait dirigée par Dioncounda Traoré, président de l'Assemblée nationale dissoute par la junte, a-t-il déclaré.

Une délégation de chefs d'État ouest-africains conduite par l'Ivoirien Alassane Ouattara, président en exercice de la CEDEAO, doit aller aujourd'hui à Bamako pour en discuter avec la junte afin d'assurer dans les plus brefs délais un retour à l'ordre constitutionnel.

Afin de préparer leur venue, plusieurs chefs d'états-majors des pays de la CEDEAO sont arrivés hier dans la capitale.

Le sommet d'Abidjan, qui a suspendu le Mali de la CEDEAO, a également autorisé «la montée en puissance de sa force pour parer à toute éventualité» et nommé médiateur le président burkinabé Blaise Compaoré.

Agence France-Presse

ÉDITORIAL

Charte de la langue française

Se réveiller

La ministre Christine St-Pierre n'a pas dit «no way», mais c'est tout comme. Les propositions de Pierre Curzi pour renforcer la Charte de la langue française viennent de passer à la trappe, sans égard à l'inquiétante situation linguistique. Que faudra-t-il pour que le gouvernement sorte de sa torpeur?

Dans un pays normal, dans une société cohérente avec elle-même, la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française s'occuperait précisément de cette mission, s'assurant que les dispositions de celle-ci corrigent toujours les failles qui en ont justifié la naissance, prévoyant qu'elle reste en phase avec l'évolution démographique. Se livrer, au fond, à l'exigeant travail de réécriture de la Charte qu'a fait l'ex-député péquiste maintenant indépendant Pierre Curzi et qu'il a présenté cette semaine.

À la décharge de la ministre, il est vrai qu'on ne sait trop si notre société est si «normale». On la soupçonne plutôt, elle qui tient tellement à ne pas déranger, d'être encore traumatisée de l'électrochoc que fut en son temps la loi 101. En dépit des «conditions favorables» de l'époque, Camille Laurin avait dû tenir son projet à bout de bras pour le faire accepter. Des décennies n'ont pas encore effacé la culpabilité que les Québécois traînent toujours de s'être ainsi imposés. Alors si l'administration publique communique en anglais avec des gens dont ce n'est pas la langue maternelle, on ne va quand même pas en faire un plat, n'est-ce pas... Que l'anglais s'installe pour de bon dans des universités francophones, n'est-ce pas une simple adaptation à la concurrence internationale? L'affichage en anglais? Mais c'est comme à Paris! Et le service, lui, en anglais à Rosemont comme au centre-ville? Bah, Montréal est si cosmopolite...

Quant à imposer la francisation aux petites entreprises, quelle folie! Comme le disait pas plus tard qu'hier madame St-Pierre, avez-vous pensé à combien ça peut coûter? Plus de sept millions de dollars! Les finances du Québec pourraient-elles s'en remettre?

Et nous voilà ainsi à analyser tous les problèmes à l'envers. L'Université de Montréal a beau espérer le contraire, elle ne sera jamais McGill. Paris affiche en anglais, mais sait toujours construire des phrases en français, alors qu'ici, c'est l'apprentissage de l'anglais qui est devenu «la» vraie affaire à l'école primaire.

Et qu'est-ce qu'une PME ou un petit commerce à Montréal? La porte d'entrée du travail pour une large part des nouveaux arrivants. Les couper du français, c'est leur imposer une ghettoisation qu'ils n'ont pas demandée, mais qui leur sera pourtant reprochée. D'autant plus qu'ils n'ont pas d'obligation de suivre des cours de français à leur arrivée, que la qualité de ces cours est très variable, et que bien des organismes d'aide aux arrivants, pourtant dûment subventionnés, fonctionnent sans vergogne en anglais seulement. Il faudrait être vraiment bête, quand on débarque ici, pour ne pas comprendre le message. Le gouvernement libéral, lui, par pur clientélisme électoral, s'en lave les mains.

C'est une chose que l'anglais soit une langue séduisante puisqu'elle facilite les échanges sur cette petite planète, c'en est une autre qu'une société aussi particulière que la nôtre ne préserve pas collectivement son identité linguistique. On connaît maintenant les limites de la Charte, c'est un devoir de les corriger. On peut questionner certaines des propositions de M. Curzi, mais certainement pas la nécessité du coup de balai souhaité. Ce n'est pas une question de parti politique, mais d'avenir — qui ne se limite pas qu'à l'obsession économique.

Grève étudiante

Dégeler l'impasse

À quoi reconnaît-on le véritable courage? S'agit-il de celui dont se targue le premier ministre Jean Charest pour justifier une hausse des droits de scolarité devenue à ses yeux aussi noble que nécessaire? S'agit-il plutôt de l'audace affichée par ces dizaines de milliers d'étudiants grévistes contestant toujours dans l'adversité?

On finira bientôt par conclure que les courageux cachent des pleutres. Des poltrons qui ne voient de propice que leur proposition, qui restent campés sur leurs positions, qui font la sourde oreille aux compromis ici et là soumis au débat. De ceux-là, il y a dans les deux camps. Étudiants, qui n'acceptent de voie autre que le gel ou la gratuité; gouvernement, qui refuse d'envisager le dialogue.

Après le ministre des Finances Raymond Bachand, qui avait timidement évoqué la bonification possible de l'aide financière, le premier ministre a poussé mardi un brin plus cette porte entrouverte pour dire que des améliorations étaient envisageables. Mince, mince, mince ouverture. Hier, la ministre de l'Éducation Line Beauchamp a plutôt maintenu la ligne dure, repoussant toute possibilité de discuter avec ses vis-à-vis étudiants, en dépit d'appels de plus en plus pressants — venus même du patronat...

Une certaine nervosité s'est ajoutée à la fébrilité de la grève. Des doués pour les sorties de crise se font entendre. Par exemple, hier, le chef fondateur de la Coalition avenir Québec, François Legault, a mis au jeu de nouvelles règles fiscales dans le but de dénouer l'impasse, qui comble de plus en plus pressants — venus même du patronat...

Une certaine nervosité s'est ajoutée à la fébrilité de la grève. Des doués pour les sorties de crise se font entendre. Par exemple, hier, le chef fondateur de la Coalition avenir Québec, François Legault, a mis au jeu de nouvelles règles fiscales dans le but de dénouer l'impasse, qui comble de plus en plus pressants — venus même du patronat...

Il pense à la mise sur pied d'un système de remboursement des prêts proportionnel au revenu gagné; à la révision du seuil de revenu annuel des ménages pour éviter de pénaliser les familles de classe moyenne à faible revenu, un des nœuds de la crise; et à la création d'un conseil des universités permettant de «dépolitiser» le débat — riche idée!

Depuis la montée de ce crescendo étudiant, les avis et conseils ont été nombreux: il fut ainsi question de l'uniformisation des droits de scolarité et des droits institutionnels obligatoires, afin de créer un montant global réel; d'une augmentation graduelle et raisonnable des droits; d'une révision automatique annuelle moulée à l'inflation; d'un impôt post-universitaire mis en fonction après diplomation; de maints scénarios de remboursement proportionnels au revenu; sans compter le nombre de mises en garde sur le niveau d'endettement des étudiants et les effets possibles d'une hausse sur l'accessibilité et la combinaison travail-études des futurs diplômés.

Impossible de conclure qu'un entre-deux n'est guère possible: la matière, bien au contraire, est riche pour nourrir le dialogue. Le gouvernement ne peut plus se défilier. Les étudiants doivent concéder qu'ils peuvent négocier. Des deux côtés de la clôture: courage à l'étude!



JOSÉE BOILEAU



MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU

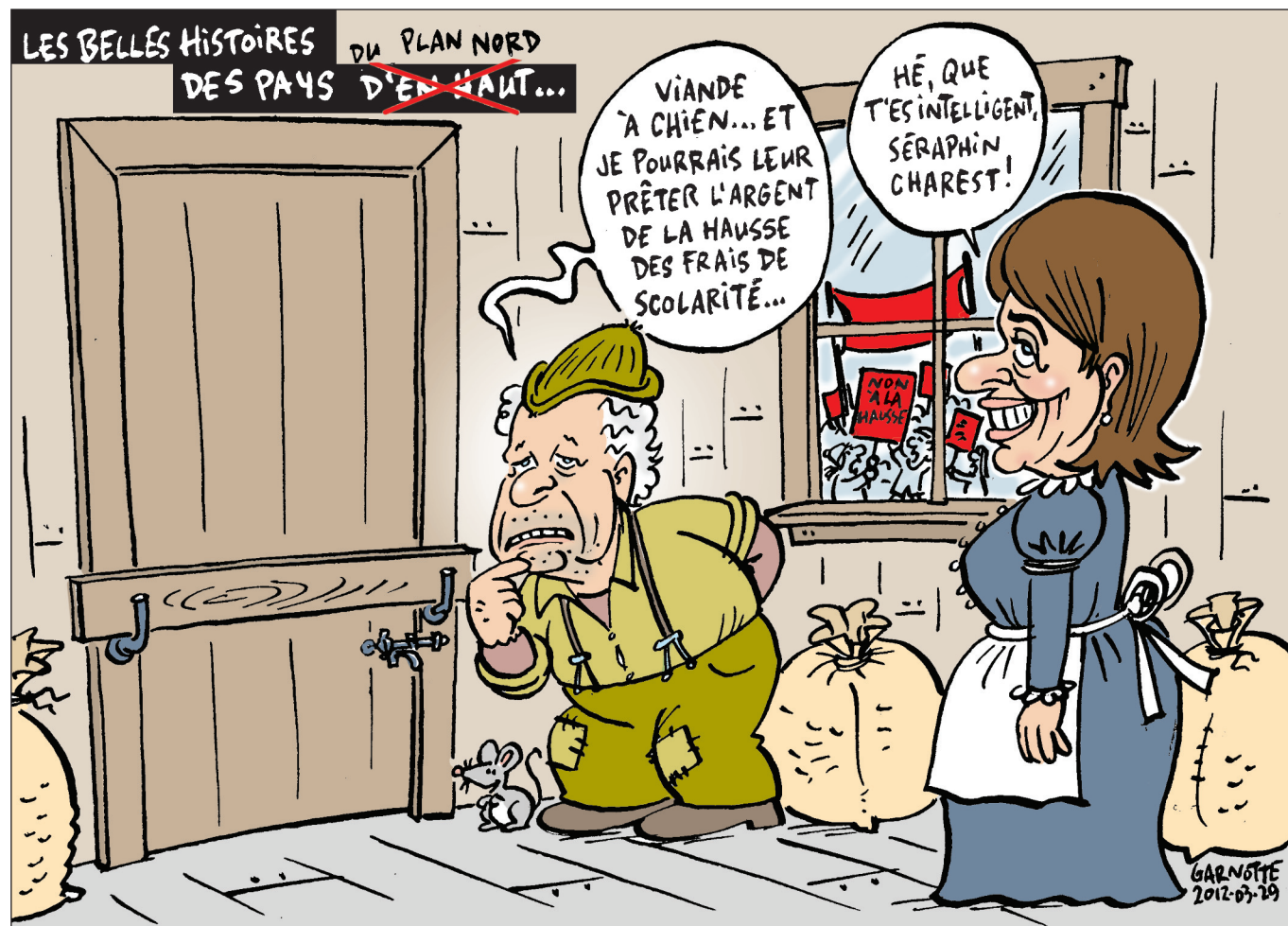
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Blanche symphonie

C'est tandis que résonnent hautes les clameurs,
Portées par le peuple, attisées par la passion,
Qu'un peuple sait reconnaître les chefs de cœur;
Ou qu'il prendra leur relève après leur pâmoison.

Cette nation restera à jamais la nôtre:
Théâtre de nos vies, planches opiniâtres
Et pas question d'y jouer les figurants
Au fond d'un sombre, austère antre platonicien.

C'est d'attaquer notre dignité, cher Ministre,
Que de vous contenter de nous reléguer
Au second rang, telles de futiles banalités.
Bien humblement, votre attitude m'attriste.

Bien fâcheuse que cette attitude
De vous complaire dans l'intransigeance.
Quels prix ont vos décisions, sans diligence,
Sans approbation? Que vaines décripitudes.

Dans l'ère évoluée des communications
Les dialogues se doivent de l'emporter
Sur les blocus moraux exempts de raison;

Comblons dès maintenant, sans tarder, le fossé.

C'est au plus fort de la tempête que l'on voit
Si les valeurs nationales ne croulent pas sous le poids
Des embûches capitales de l'économie,
Si l'honneur du capitaine s'accroche à la vie.

Notre terre est forte, nos citoyens sont dièses,
Et de nos valeurs, menons-en l'exégèse!
Afin de ne sombrer, enterrés dans le sol,
Sous les airs d'une symphonie en do bémol.

Rodrigue Turgeon
Étudiant pour l'avancement
Le 27 mars 2012

Attitude inadmissible d'Hydro-Québec

J'habite une maison où le compteur électrique est situé dans la chambre à coucher. La lecture se fait depuis toujours automatiquement par téléphone. Étant donné sa localisation, et par mesure de précaution légitime, je me vois contrainte, pour éviter les intelligents «compteurs merveilleux» (dixit M^r Richard Lassonde, président des audiences en cours de la Régie de l'énergie), à l'unique et abusive «option de re-

trait», prévue par Hydro-Québec.

Selon les modalités proprement surréalistes de ladite option de retrait, j'aurais à payer des «frais d'installation» de 98 \$ pour mon compteur déjà en place (!). Je pensais cependant au moins éviter la seconde modalité tout aussi surréaliste prévue: les frais mensuels absolument exorbitants de 17 \$ exigés dorénavant pour la lecture du compteur. Pourquoi? Parce que chez nous, ces lectures se font automatiquement par téléphone. ERREUR! Hydro vient, sans préavis et sans qu'on le sache, de débrancher notre compteur électrique de la ligne téléphonique par laquelle s'effectuait automatiquement le relevé. C'est un employé qui nous l'a appris, en venant en faire la lecture ce matin pour la première fois.

Vraiment! Hydro-Québec se prend pour qui et nous prend pour quoi en piégeant ainsi ses clients captifs? Et que dire des audiences actuelles de Régie de l'énergie, avec son régisseur Lassonde, complètement biaisé, et en conflit d'intérêts évident avec Hydro-Québec (voir ses accointances avec Thierry Vandal et Georges Abiad, révélées dans les articles de Louis-Gilles Francœur, *Le Devoir* des 24-25 mars). Comment peut-on prétendre sans rire à l'«acceptation sociale» dans de telles conditions? Je trouve ça proprement scandaleux de la part de pouvoirs publics.

Louise Toupin
Montréal, le 27 mars 2012

LIBRE OPINION

Regards d'une Française au Québec

VIRGINIE TOURNAY
Chercheuse au CNRS, Sciences Po Grenoble

À l'heure où des dizaines de milliers d'étudiants défilent dans les rues de Montréal, avec fougue et détermination, pour protester contre la hausse des droits de scolarité annoncée par le gouvernement Charest, la commission parlementaire du Québec sur le droit de mourir dans la dignité rendait public son rapport. Fruit d'un travail de consultations amorcé deux ans plus tôt, il répond aux vœux du législateur qui impulsa, à l'initiative de la députée de Joliette, la création d'une commission spéciale sur cette question.

Les thématiques du suicide assisté, de l'euthanasie, des interruptions de traitements en fin de vie, de la sédation palliative et des directives médicales anticipées jalonnent l'actualité québécoise ainsi que celle d'une grande partie du monde depuis une trentaine d'années. Il faut attendre 2009, année où le Collège des médecins du Québec publie un document de réflexion avançant que, sous certaines circonstances exceptionnelles, l'euthanasie peut s'inscrire dans le continuum logique des soins appropriés de fin de vie des patients mourants.

Véritable coup d'accélérateur à la mise à l'ordre du jour parlementaire de ces questions relatives à la bioéthique, le rapport va beaucoup plus loin que le reste du Canada et notre loi Leonetti en France, qui se limite à dénoncer l'acharnement thérapeutique à l'encontre de la volonté des patients, mais préserve l'interdiction de donner volontairement la mort. En d'autres termes, le cadre français autorise des traitements en

vue d'abrèger les souffrances pouvant avoir pour effet secondaire d'abrèger la vie, mais ne répond pas aux situations d'incurabilité des personnes en situation de fin de vie «complexe» qui demandent expressément le droit de mourir.

En contrepoint, le rapport de la commission parlementaire du Québec s'inscrit en continuité directe des réflexions du Collège des médecins. Bien que les soins palliatifs répondent majoritairement aux souffrances des personnes en fin de vie, ces ensembles de pratiques, telles qu'elles sont accomplies aujourd'hui, n'empêchent pas la survenue de sévères limites au regard de douleurs difficilement contrôlables par l'artillerie pharmacologique contemporaine, de la pénibilité de certains symptômes physiques ou des perspectives de dépendance extrême imposées par les maladies dégénératives à un stade avancé.

S'il reste à transposer ces recommandations en projet de loi, la Commission propose des procédures extrêmement précises, cadrées et contrôlées des demandes médicales d'accompagnement vers la mort. Cette aide médicale à mourir passe par la demande libre et éclairée de la personne atteinte d'une maladie grave, incurable marquée par une déchéance avancée de ses capacités, et sans perspectives d'amélioration ou de soulagement médical. Elle requiert l'avis de médecins indépendants et les décisions prises sont centralisées dans une instance de contrôle et d'évaluation de l'aide médicale à mourir. Cette proposition permettrait ainsi la tenue régulière d'un registre des situations de souffrances exceptionnelles ayant nécessité ce type de re-

cours médical.

L'encadrement de la fin de vie est un sujet traditionnellement occulté par nos décideurs politiques. Au mieux, les enjeux sont dépeints de façon étherée, car les positionnements individuels ne renvoient que très faiblement aux clivages partisans du monde politique. Ils sont essentiellement biographiques et reposent sur le rapport que chacun entretient avec sa propre finitude et ses convictions spirituelles. Dès lors, l'investissement politique de ces questions reste périlleux et incertain.

On ne peut ainsi que saluer ce soubresaut législatif québécois, encore unique dans un contexte où le gouvernement fédéral apparaît assez frileux. Goutte d'eau dans le foisonnement d'actes juridiques destinés à protéger les droits et libertés des minorités, ce rapport propose de donner une valeur juridique contraignante aux directives médicales anticipées grâce auxquelles tout individu peut indiquer ses souhaits relatifs à sa fin de vie en cas d'incapacité à exprimer sa volonté.

Ce printemps érable des droits de la fin de vie, consacré à la protection d'une minorité, dont l'appartenance momentanée s'acquiert paradoxalement par une mort prévue à plus ou moins brève échéance, prend alors une consonance toute singulière. L'accompagnement médical à la mort n'est pas le seul effet d'une convergence des valeurs sociales, d'une médecine et du droit. C'est d'emblée un accompagnement charnel, nous plaçant à l'unisson du cœur collectif qui bat, celui qui doute et nous fait vivre sa régulière pulsation jusqu'au bout du chemin. Un sacre du printemps.

IDÉES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La route 167, qui doit être prolongée dans le cadre du Plan Nord pour devenir «une nouvelle porte d'entrée pour accéder aux ressources du Nord québécois», selon Québec.

LA RÉPLIQUE > RESSOURCES NATURELLES

Prendre le train en retard...

RENAUD LAPIERRE

Président de Viridis environnement
et ex-sous-ministre adjoint
au ministère des Ressources naturelles

Le dernier budget Bachand nous donne la mesure d'un gouvernement qui, sous la pression populaire, agit toujours trop tard, et de façon incomplète. Ainsi le gouvernement Charest annonce-t-il (enfin!) que l'État doit rebâtir son expertise en matière de développement des ressources naturelles. Pour ce faire, il crée Ressources Québec — sans regrouper sous le même chapeau la Société du Plan Nord et le Fonds Plan Nord —, après avoir en pratique détruit les instruments d'État, où logeait cette expertise (REXFOR, SOQUEM, SOQUIP, division gaz et pétrole d'Hydro-Québec), et laissé aller leurs actifs au privé pour des miettes. Dans la foulée, il propose une nouvelle série de mesures qui, individuellement, vont dans le bon sens, mais dont le tout manque de cohérence.

Vision parcellaire

Pour preuve, voici une liste non exhaustive de cette vision parcellaire:

On prétend sans gêne, en invoquant les experts, que nous devons nous presser à exploiter nos ressources, mais, en même temps, à travers de savants calculs, on confirme que les prix devraient demeurer élevés par rapport au niveau historique. Non, la précipitation n'est pas la bonne stratégie!

On nous annonce, seulement pour le secteur des mines, 33 milliards de dollars d'investissements sur 25 ans, dont 11 milliards pour les cinq prochaines années. Mais Ressources Québec n'aura de disponibilité, pour investir directement ou par l'intermédiaire du Fonds Capital mines et hydrocarbures, qu'un milliard de dollars, histoire d'être prudent. Les multinationales, qui, c'est bien connu, aiment perdre de l'argent, feront, quant à elles, le gros des profits.

On nous indique que ces nouvelles sommes souscrites par l'État pour prendre des participations dans les entreprises exploitantes seront gérées sans qu'aucune directive rigoureuse ne soit donnée à Ressources Québec sur les filiales à privilégier permettant, notamment, une transformation optimale au Québec ou la création d'un Québec inc. des ressources naturelles. Non, il faut que, à la suite d'une analyse appropriée, le gouvernement indique avec force les options qui comportent le maximum de retombées au Québec.

Trop peu trop tard

On cherche à nous convaincre que les redvenues sont à un niveau maximum sur les mines — compétition des autres provinces oblige — et que l'on doit limiter nos espoirs de recevoir, pas avant 2016-2017, au maximum 415 millions, mais on inscrit un passif de 3,2 milliards au seul chapitre de la restauration des sites contaminés et

LE DÉCLENCHÉUR >
Nos projets miniers

Dans le discours du budget 2012-2013 prononcé à Québec le 20 mars 2012, le ministre des Finances, Raymond Bachand, déclarait:

«Les Québécois veulent retirer leur juste part de leurs ressources naturelles: en conséquence, nous allons prendre des participations dans les projets miniers prometteurs. J'annonce la création de Ressources Québec, une nouvelle filiale d'Investissement Québec spécialisée dans les mines et les hydrocarbures. SOQUEM et SOQUIP deviennent des filiales de Ressources Québec. Cette dernière dispose d'emblée d'une expertise d'investissement dans ces domaines et d'un portefeuille de plus de 235 millions. En plus d'investir pour son propre compte, Ressources Québec conseillera le gouvernement dans la gestion d'un nouveau fonds.»

abandonnés. Non, huit ans sans revenus réels pour la collectivité, juste des montants pour corriger le passé, c'est trop peu!

On s'ouvre aux suggestions de M. Jacques Parizeau de monnayer les investissements de l'État en infrastructures, tarifs d'électricité avantageux, crédits d'impôt additionnels contre une participation dans l'actionariat des entreprises bénéficiaires. Mais, simultanément, après avoir vendu sans raison valable le contrôle de Gaz Métro à des intérêts non québécois, on offre de payer 75 % des 40 premiers millions de dollars d'une étude de faisabilité pour amener le gaz naturel sur la Côte-Nord. Et, comme si ce n'était pas encore assez, on ajoute que le gouvernement compensera Gaz Métro pour les volumes manquants pour rentabiliser l'investissement.

J'étais aux premières loges lorsque le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de la Caisse de dépôt et placement du Québec et de SOQUIP, a acheté de Conrad Black le contrôle de Gaz Métro permettant de développer le réseau de distribution jusqu'à Québec. Et maintenant qu'il serait logique de le rendre à Sept-Îles, il faudrait le repayer! Non, redonnez-nous le contrôle si vous ne voulez pas courir de risques.

Quelques cachettes inquiétantes

On nous affirme que l'on va négocier une option de prise de participation dans les projets où un soutien gouvernemental est demandé. Bravo. Mais sur quelle base de négociation? Selon M. Bachand, cela doit se faire sur la base de gré à gré. Pourtant, pour la plupart des entreprises étrangères exploitantes, elles auront eu accès à nos ressources pour des coûts de permis insignifiants. Non, ce qu'elles doivent savoir, c'est que, pour celles qui sont encore à l'étape de l'exploration, nous interviendrons dans leur capital sur la base du coût des dépenses effectivement engagées en soustrayant tous les mon-

tants qu'elles auront obtenus en aide gouvernementale. Pour les autres, qui sont déjà rendus à l'étape de l'exploitation, oui, pour le gré à gré, mais en tenant compte des aides gouvernementales de toutes sortes obtenues.

On nous projette de minuscules mesures incitatives pour stimuler la transformation du minerai et des produits forestiers. Non, nous devons avoir une politique plus proactive. Et pourquoi, dans certains cas, ne pas faire des conditions préalables à la délivrance de permis?

Autre cachette dangereuse, après que le gouvernement Charest eut cédé les droits d'exploration à l'île d'Anticosti que détenait H.-Q. Pétrole et Gaz au privé (à un prix aussi caché), on nous annonce que le gouvernement évalue la nécessité de mettre en place une mesure incitative particulière pour favoriser la production d'hydrocarbures sur ce territoire. Non, marchandons notre aide, et ce, au gros prix, s'il vous plaît.

On nous présente un nouveau régime pour l'émission des permis visant les hydrocarbures (mise à l'enchère). Formidable! Hélas, une bonne partie du territoire est déjà alloué et, pour ces entreprises ayant déjà leur permis, que l'on pourrait qualifier de chanceuses, l'augmentation du prix des permis est minime. Non, nous souhaitons qu'à l'avenir l'État conserve 50 % des droits sur ces nouveaux permis et que, pour ceux qui sont déjà délivrés, on ajuste le prix des permis en fonction des prix qui seront payés dans les mises à l'enchère.

Où sont ces dépenses?

Nous cherchons aussi, sans trouver dans ce budget, hormis des mots, l'annonce de mesures substantielles pour assurer que tous les projets seront faits conformément aux principes du développement durable et d'autres qui permettraient une reconversion des régions visées après la fin de l'exploitation de ces ressources.

Enfin, en ce qui concerne la mise à jour du suivi annuel des revenus et des dépenses projetés pour les cinq prochaines années que l'État anticipe du Plan Nord, comme par miracle, le tout fait un léger profit (15 millions), sauf que, pour ce faire, Hydro-Québec doit contribuer aux revenus pour 50 millions. Mais où sont comptabilisées les dépenses suivantes:

les 30 millions pour payer l'étude de faisabilité de Gaz Métro?

les 10 millions pour les études d'H.-Q. pour planifier d'amener l'électricité de la Grande jusqu'à Nunavik?

le montant qu'investira la Caisse de dépôt et placement du Québec en partenariat avec le CN pour évaluer la faisabilité d'une liaison ferroviaire entre Sept-Îles et la fosse du Labrador?

les 70,3 millions à la disposition du ministère des Affaires municipales pour soutenir les infrastructures municipales qui ne pourraient voir le jour autrement?

Le budget Bachand fait, en effet, bouger le gouvernement dans la bonne direction. Toutefois, c'était trop lui demander de convaincre son premier ministre qu'une vision cohérente du développement des ressources appartenant à la collectivité était également urgente.

Les défis de Thomas



NORMAN SPECTOR

Au début, il semblait que Brian Topp — lui qui est parfaitement bilingue, natif du Québec et qui a vécu et travaillé à travers le Canada — était le successeur tout désigné de Jack Layton, ou du moins le favori de ses proches. Tout indiquait que leur plan de match allait être de tenir un vote rapidement afin d'exclure Thomas Mulcair de la chefferie du NPD.

Petit à petit, au fil des semaines, l'establishment du parti s'est rallié à M. Topp. Et peu de journalistes croyaient que M. Mulcair avait des chances d'être vainqueur.

C'est alors que Tom Mulcair a fait une habile manœuvre politique: en menaçant de ne pas se présenter à moins que la campagne à la chefferie ne soit prolongée, il a forcé le parti à prendre conscience de ce que son absence signifierait pour le NPD au Québec.

Et les néodémocrates ont compris que la note allait être salée.

Pourtant, même avec une campagne étendue dans le temps, nombre de médias demeuraient sceptiques quant aux réelles chances de M. Mulcair: avec une majorité écrasante de membres du NPD établis dans le reste du Canada, il leur paraissait improbable que le député d'Outremont puisse rallier suffisamment de nouveaux membres au Québec pour gagner le leadership.

Mais cette analyse souffrait de deux failles importantes.

En Colombie-Britannique, par exemple, on devient membre du parti fédéral lorsqu'on se joint au parti provincial (réalité qui n'existe pas au Québec). Et un bon nombre de ces membres n'appuient pas le NPD au niveau fédéral.

Deuxièmement, le système de vote électronique du NPD a échoué le week-end dernier, augmentant le poids de ceux qui ont voté avant d'arriver à Toronto et prévalant une poussée du vote «quiconque sauf Mulcair».

◆ ◆ ◆

La campagne à la chefferie fut longue, ce qui a coûté cher au NPD dans les sondages, mais en fin de compte, ils ont franchi un pas de plus vers le pouvoir. Il est même permis d'imaginer maintenant M. Mulcair au 24 Sussex, à la tête d'un gouvernement minoritaire après les élections de 2015.

Pour empêcher Stephen Harper de former un deuxième gouvernement majoritaire, il faudra que le nouveau chef du NPD brise la coalition unissant l'Ontario et l'ouest du pays, union mise sur pied par les conservateurs en mai 2011. Afin de devenir premier ministre, M. Mulcair devra créer sa propre coalition.

Ses toutes premières questions posées à la Chambre des communes indiquent sans l'ombre d'un doute que M. Mulcair a entrepris sa route vers le pouvoir.

Il a d'abord compris qu'il lui importe de conserver un grand nombre de sièges au Québec. C'est pourquoi il demandera aux Québécois de se joindre aux progressistes répartis à travers le Canada dans le but de renverser le gouvernement Harper. Reste à voir de quelle manière il conciliera cette position avec une autre, asymétrique: qu'advient-il du retrait par le Québec des programmes fédéraux adoptés au Parlement du Canada grâce à l'appui des députés du Québec?

Ensuite, même s'il peut gagner un plus grand nombre de sièges en Colombie-Britannique et au Manitoba, la clé du succès pour le NPD en 2015 sera de recréer la coalition Québec-Ontario qui a gouverné le Canada pendant la majeure partie de notre histoire.

Stephen Harper comprend tout ça, et sait aussi que son défi sera de convaincre les Ontariens qu'un avenir prospère repose sur le développement des ressources en Alberta. Il lui importera de ne pas attaquer l'Alberta — comme l'a fait Pierre E. Trudeau et comme M. Mulcair pourrait être tenté d'y succomber. Ne nous étonnons donc pas si M. Harper, en opération séduction, dépense davantage de fonds fédéraux en Ontario d'ici 2015...

Entre-temps, un gouvernement péquiste plus ou moins dévoué à la souveraineté pourrait être élu au Québec. M. Mulcair se retrouverait alors en position de vulnérabilité en Ontario en raison de sa position sur la loi sur la clarté. D'autre part, les Ontariens pourraient fort bien se joindre aux provinces de l'Atlantique pour reprocher à M. Harper cette tournure des événements, créant alors une ouverture pour le NPD — ou pour ce qu'il restera d'un Parti libéral du Canada face à un ancien libéral comme Thomas Mulcair!

Norman Spector est chroniqueur politique pour le Globe and Mail

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Desjardis (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Bloux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters); information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (carticaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet); Marie-Pier Frappier et Genevieve Tremblay (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Karl Rettono-Parazzelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bherer (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Jean de Billy, Jennifer Demers, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Stéphanie Désziel, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sobai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Maxim-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

BUDGET

SUITE DE LA PAGE 1

à 2015-2016. Même en comptabilisant les économies espérées de l'examen stratégique et fonctionnel des dépenses, le déficit devait s'élever à 26,4 milliards pour l'année qui s'amorce, à 15 milliards l'année suivante et à 3,5 milliards en 2014-2015. On saura donc aujourd'hui si M. Flaherty peut renouer avec son plan initial en accélérant les compressions.

Depuis le dernier budget, les conservateurs ont piloté des fuites faisant état d'un exercice de compression des dépenses deux fois plus important que ce qui avait été annoncé, soit de 10 % des dépenses compressibles au lieu de 5 %. La dernière de ces fuites, rapportée hier par La Presse canadienne, établit ces économies annuelles à 7 milliards de dollars au lieu de 4 milliards, ou 8,75 %. En admettant que le même échancier de compressions soit maintenu, le déficit serait pour ainsi dire éliminé en 2014-2015 (-0,5 milliard). À titre de comparaison, le dernier budget du gouvernement du Québec prévoit des réductions de 0,9 % des dépenses de tous les ministères à l'exception de ceux de la Santé, de l'Éducation et de la Famille.

Le budget fédéral doit en théorie indiquer où ces milliards seront retranchés. Les déclarations du ministre Flaherty laissent croire que seule une ventilation grossière des compressions sera fournie. Le ministre responsable du Conseil du trésor, Tony Clement, a refusé de dire hier de quelle façon il fournirait les détails supplémentaires à la population canadienne... s'il les fournit un jour. Comme *Le Devoir* en faisait état en juin dernier, Ottawa n'a jamais donné les détails des quatre précédents examens stratégiques menés par le gouvernement conservateur. Même après avoir placé des demandes médiatiques et avoir attendu des semaines une réponse, la moitié des ministères n'avaient jamais expliqué où la hache s'était abattue.

Le budget doit en outre faire la lumière sur la

réforme de la Sécurité de la vieillesse avec laquelle le jongle le gouvernement Harper. La possibilité de repousser de 65 à 67 ans l'âge d'admissibilité semble bien réelle. Le budget devrait aussi indiquer comment Ottawa entend alléger le processus d'évaluation environnementale des grands projets, notamment d'exploitation pétrolière.

Les partis d'opposition se tiennent prêts pour ce budget. Le nouveau chef du Nouveau Parti démocratique a prévenu le premier ministre hier que ses troupes n'accepteraient pas sans broncher un budget qui choisirait d'oublier les familles canadiennes de la classe moyenne et de couper les services qui leur sont dus. Car tout est une question de choix, a-t-il martelé.

«Si les conservateurs abandonnent leur promesse de créer des emplois et qu'à la place ils s'attaquent à notre système de santé et à notre régime de pensions, M. Harper, vous allez nous retrouver sur votre chemin», a averti Thomas Mulcair en s'adressant à son caucus en matinée. Il a toutefois peu d'espoir de voir les conservateurs changer de cap et renoncer au plan de match envisagé. «J'espère que c'est ça qu'il [M. Harper] fera. Mais il ne faut pas rêver en couleur, surtout pas avec lui [...] S'il le fait, nous serons là pour lui tenir tête à toutes les étapes du processus, je peux vous le garantir.»

Les libéraux, eux, mettent en garde contre la «propagande». «C'est un budget qui va prétendre, en donnant quelques millions à quelque chose [...], que c'est un budget de croissance, mais ils vont couper des milliards et vont continuer de dépenser des millions sur les publicités, les avions et les prisons, a lancé le chef libéral par intérim, Bob Rae. Alors, moi, je ne m'attends pas à grand-chose. Et mon problème avec les conservateurs, c'est qu'ils ne parlent jamais du fait qu'il y a beaucoup plus d'insécurité dans le public qu'avant.»

M. Rae reconnaît que certaines dépenses de l'État pourraient être réduites, mais pas nécessairement celles désignées par le gouvernement. Il a maintes fois rappelé que, sous Stephen Harper, les dépenses de publicité avaient explosé.

Le chef bloquiste, Daniel Paillé, espère que le

gouvernement tiendra compte des demandes du Québec. Il n'est pas opposé aux compressions, lui non plus, surtout si elles s'attaquent à ce qu'il considère comme un gaspillage «monarchique». «Il n'y a pas de petites économies.»

Si furieux soient-ils de voir le gouvernement imposer d'importantes coupes à l'appareil gouvernemental, les partis d'opposition ont été forcés de concéder qu'ils ne pourraient pas bloquer grand-chose, confrontés qu'ils sont à la majorité conservatrice. Mais le travail se fera auprès de l'opinion publique, car celle-là, «les conservateurs ne peuvent pas juste [la] balayer» sous le tapis, a affirmé le néodémocrate Peter Julian.

*Avec la collaboration de Marie Vastel
Le Devoir*

Contribution de la Chambre des communes

La Chambre des communes n'a pas été soumise à l'examen stratégique et fonctionnel des dépenses de l'État, mais elle a quand même choisi d'apporter sa contribution. Elle retranchera 30,3 millions de dollars de ses dépenses de manière progressive d'ici 2014-2015, soit 6,9 % de son budget. Les budgets des bureaux des députés seront réduits de 2 %. Ceux des chefs de parti, des leaders à la Chambre, des whips et des présidents de caucus seront diminués de 600 000 \$. Ces budgets servent notamment à payer les services de traduction et les technologies de l'information. Pour leurs déplacements, enfin, les députés devront désormais acheter des billets au tarif Tango Plus, sauf lorsqu'il s'agit de retourner dans leur circonscription et que la durée du vol est de plus de deux heures.

Hélène Buzzetti

ARRABAL

SUITE DE LA PAGE 1

à Arrabal, outre son buste en bois sculpté par Gilles Bissonnette, une cape brochée de lunettes et un chapeau tricorne également lunetté pour l'ensemble de ses yeux, le troisième inclus. Il coiffa et endossa toute la panoplie, en recevant son diplôme de Grand Rectum de l'Université de Fousophie, adoubé et ravi.

Pape de la contre-culture? Il n'aime pas l'expression, préfère son statut de pataphysicien. Les quatre piliers de la modernité, Arrabal les a tous fréquentés, gobés et régurgités à sa sauce: le dadaïsme (il fut proche de Tristan Tzara), le surréalisme (il fut membre trois ans du groupe d'André Breton), le Mouvement Panique, qu'il fonda avec Alejandro Jodorowsky et Roland Topor, le pataphysique dont l'illustre Collège le compte pour membre.

L'Espagnol Arrabal a beau vivre en France depuis 1955, il se définit comme un *desterrado*, mi-exilé, mi-exilé. Né en 1932 dans l'enclave espagnole de Melilla au Maroc, son berceau tanguait déjà entre deux rives. Autant choisir en ces cas l'humour noir et rouge de la poésie. Il s'y appliqua.

Son œuvre protéiforme, en images, en mots, en tout ce qu'on voudra, violente, sexuelle, cruelle, à jamais marquée par la guerre civile espagnole et le franquisme, explose comme un cri répété par mille échos: 14 romans, non moins de 800 recueils de poésie, une centaine de pièces de théâtre, sept longs métrages, etc.

L'ex-ami de Picasso, de Tzara, de Dalí, de Beckett, d'Allen Gingsberg, d'Andy Warhol, lui à qui

Jorge Luis Borges et Louise Bourgeois demandèrent de rédiger leurs testaments, affirme se sentir tout étonné d'avoir survécu à ces génies. Homme de théâtre joué partout à travers le monde, grand joueur d'échecs, il est la mémoire de révolutions culturelles qui furent pourtant aussi les siennes.

Arrabal apprécie les cénacles et déplore la disparition de ces cercles éclairés. Alors il tient salon littéraire et culturel à Paris, qu'il nomme ses agapes: festins semi-sacrés, accueillant Milan Kundera, Michel Houellebecq et autres esprits rebelles.

En 1982, Gilles Carle dans le documentaire *Jouer sa vie*, sur les grands joueurs d'échecs, remontant l'histoire du maître jeu, mettait notamment Arrabal en scène, film que la Cinémathèque avait reprogrammé hier soir.

Un impératif: le film d'Arrabal *Viva la muerte* réalisé en 1971. Des dessins de Topor, une comptine inoubliable et une vache découpée vivante, sur fond d'enfance déchirée, de catholicisme masochiste et de guerre civile avaient transformé ce chef-d'œuvre sanglant et surréaliste en objet du scandale. Il y enfourchait sa tragédie; le père antifranquiste dénoncé par sa mère catholique bien-pensante qui le fit d'abord passer pour mort.

Toute sa vie, Arrabal se sera mis en quête du père disparu. Il combattit à sa suite le fascisme, lui dont la célèbre *Lettre au général Franco*, publié du vivant du dictateur, créa la commotion dans sa patrie. Arrabal fut emprisonné en Espagne en 1967 pour ses positions politiques, malgré les vives protestations d'Arthur Miller, de François Mauriac, de Samuel Beckett. L'auteur d'*En attendant Godot* écrivit pour défendre sa pomme: «Si fautive il y a qu'elle soit vue à la lumière du grand mérite et de la grande promesse de de-

main et par là pardonnée. Que Fernando Arrabal soit rendu à sa propre peine.»

Mais ne traîne-t-il pas sa peine de toute façon, à travers ses tragédies de rouge dérision?

«La science, les mathématiques, la vie sont absurdes, estime-t-il, Sans confusion, sans ambiguïté, pas de monde.» À cette ambiguïté, il trouve des variantes en nommant ses grands chantres: Rabelais, Cervantes, Shakespeare. «Mais ça va changer. On va trouver de nouvelles formes d'expressions: la mécanique quantique.»

Alors si vous voulez rencontrer Arrabal et connaître son œuvre, depuis hier et jusqu'à lundi, entre la Cinémathèque, la Grande Bibliothèque, le Cabaret du Mile-End, le Lion d'Or, L'Espace Libre etc., l'artiste se fait festival à lui seul: conférence-théâtre, spectacle solo et exposition collective, joute d'échecs, lecture d'extraits de ses pièces, cabaret-hommage, soirée d'impro, sans compter le reste. Mieux vaut d'ailleurs consulter le site <http://ud-fou.com> pour en apprendre le détail.

Samedi et dimanche, il viendra au cinéma du Parc accompagner quatre de ses films, éclaireurs de son âme. *Viva la muerte*, également *J'irai comme un cheval fou* (1973), plongé dans le meurtre de la mère doublé d'une rencontre initiatique en plein désert. *Le cimetière des voitures* (1983), œuvre postapocalyptique de paranoïa et de trahisons et *L'arbre de Guernica* (1975), magnifique cri de révolte contre le fascisme.

«Nous pouvons tous théoriser quant à la part maudite des Terriens, parce que nous faisons tous partie de la malédiction», se plaît à répéter ce survivant de tous les drames et de toutes les rébellions artistiques, sans se piquer d'illusions, mais en faut-il?

Le Devoir

VIRUS

SUITE DE LA PAGE 1

un virus de la grippe susceptible de menacer la planète entière peut émerger n'importe où, n'importe quand», déclare Declan Butler, l'auteur de l'article de *Nature* signalant les carences de la surveillance. «Une surveillance globale des virus de la grippe chez l'animal est cruciale non seulement pour identifier les menaces de pandémie, mais aussi pour dépister les éclosions, surveiller comment les virus évoluent, comprendre les facteurs qui permettent leur dispersion et garder les vaccins et les diagnostics destinés aux animaux à jour.»

Plus précisément, les observateurs de *Nature* ont noté que le nombre de séquences virales de la grippe aviaire issues d'échantillons recueillis chaque année s'était graduellement accru de 2003 (année de l'émergence de H5N1) à 2007 (année où sont apparus les premiers cas de H5N1 en Amérique), avant de chuter par la suite. Cet accroissement correspondait au déplacement de la souche H5N1 de l'Asie vers l'Europe et l'Afrique en 2005 et en 2006. «Plusieurs années peuvent s'écouler entre le moment des prélèvements et celui de leur séquençage», fait remarquer Sylvie van der Werf, chef du laboratoire de génétique moléculaire des virus respiratoires de l'Institut Pasteur à Paris. Ce délai découle de plusieurs facteurs, par exemple un manque de financement ou parce que les chercheurs gardent secrètes leurs séquences tant que leurs résultats de recherche n'ont pas été publiés.

L'analyse réalisée par *Nature* a également révélé qu'à peine 7 pays sur les 39 où prospéraient plus de 100 millions de volailles en 2010 ont pré-

levé plus de 1000 échantillons de virus de la grippe aviaire entre 2003 et 2011. Huit pays, soit le Brésil, le Maroc, les Philippines, la Colombie, l'Équateur, l'Algérie, le Venezuela et la République dominicaine, n'ont procédé à aucun prélèvement. Treize pays en ont effectué moins d'une centaine en huit ans, tandis que onze en ont exécuté entre 100 et 1000. Encore moins de séquences de virus porcins ont été recueillies, puisqu'un tiers des pays qui hébergeaient plus de quatre millions de porcs n'ont effectué aucune surveillance.

«La taille de la population de volailles dans les pays ne prédit absolument pas le nombre d'échantillons que celui-ci prélève et analyse», résume M. Butler de *Nature*. Qui plus est, plusieurs des pays qui n'ont procédé qu'à peu de séquençages de virus, ou à aucun, sont dotés de piètres programmes vétérinaires et de systèmes d'élevage favorisant la propagation des virus de la grippe, comme des fermes attenantes à la maison ou des fermes où cohabitent des porcs et des volailles, et qui se retrouvent souvent à proximité de canards sauvages et d'autres réservoirs de virus de la grippe. De plus, les éleveurs des pays les plus pauvres sont souvent peu encouragés à signaler les éclosions de grippe dans leur troupeau, car ils ne recevront aucune compensation pour le bétail abattu. Certains pays éludent carrément toute surveillance afin de s'éviter des problèmes commerciaux.

Sylvie van der Werf, de l'Institut Pasteur, déplore dans l'article de *Nature* ces multiples lacunes autant géographiques que temporelles dans la surveillance. «Plusieurs années consécutives de surveillance sont nécessaires pour voir comment les virus évoluent», dit-elle. Des données contemporaines sont importantes pour maintenir une surveillance en temps réel, qui nous permettra, par

exemple, de repérer des changements (mutations ou réarrangements) annonciateurs de l'apparition de souches dangereuses, souligne pour sa part Malik Peiris, virologue de la grippe et expert en surveillance de l'Université de Hong Kong.

Les experts de la grippe croient toutefois que la situation pourrait être corrigée rapidement en créant un réseau de sites «sentinelles» — concentrés surtout dans les pays et les régions les plus à risque — qui prélèveraient des échantillons et les séquenceraient en temps réel. «Un tel réseau serait probablement moins coûteux que la surveillance fragmentée et sans coordination qui est en place actuellement», estime Jeremy Farrar, directeur de l'Oxford University Clinical Research Unit à Hô Chi Minh-Ville, au Vietnam.

L'autre problème est qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun organisme international ayant la responsabilité de surveiller la circulation des virus de la grippe chez l'animal au niveau international. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) dirige un réseau international de laboratoires de surveillance de la grippe humaine qui sélectionnent les souches qui entreront dans la composition des vaccins contre la grippe saisonnière. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), quant à elle, se préoccupe avant tout de la sécurité alimentaire, et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) s'intéresse principalement à la santé animale et au commerce. Jeremy Farrar considère qu'une instance internationale est requise pour assurer une surveillance «systématique et efficace» de la circulation et de l'évolution des virus de la grippe aviaire et porcine, à partir desquels émergera probablement le virus de la prochaine pandémie.

Le Devoir

LEGAULT

La CAQ abolirait le crédit d'impôt non remboursable pour les droits de scolarité

SUITE DE LA PAGE 1

semaine, mais sont toujours beaucoup plus élevés qu'au Québec, et qu'il en serait de même après la hausse prévue.

Sur la proposition de RPR, le ministre des Finances a souligné que la Commission-Jeunesse du Parti libéral, l'été dernier — et encore la semaine dernière — avait proposé une formule de ce type: «Je suis content que M. Legault s'inspire des idées de notre commission jeunesse. [L'économiste] Luc Godbout aussi. Ce sont des choses qui ont déjà été étudiées.» En 2010, en effet, au sommet sur le financement de l'éducation postsecondaire, le RPR avait aussi été considéré et rejeté.

Leaders étudiants consultés

En début d'après-midi, hier, M. Legault a révélé s'être entretenu plus tôt en matinée avec les présidents de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) pour leur soumettre son esquisse de solution. «Je n'ai pas senti de fermeté à cette proposition. Je n'ai pas senti qu'il était hors de question de considérer cette proposition. Au contraire, ils m'ont dit: "on peut la considérer, maintenant, on aimerait la bonifier". Pour ça, il faut négocier avec le gouvernement.» Récemment, lorsqu'il avait prôné l'ouverture des conventions collectives d'employés du secteur public, M. Legault avait pourtant lancé: «Ce n'est pas vrai que ce sont les groupes de pression qui vont décider de ce qui se passe au Québec.»

Hier, M. Legault a expliqué que le RPR consisterait — pour un citoyen qui vient de sortir de l'université et qui a obtenu son premier emploi — à rembourser ses prêts à coups de 5 % par année pendant 10 ans. Après cette décennie, l'État s'engagerait à effacer toute dette qui resterait. Autre mesure suggérée par le chef caquiste (qui, rappelons-le, est favorable à la hausse): hausser le seuil d'admissibilité au régime de prêts et bourses pour les familles ayant un revenu inférieur à 60 000 \$. Pour que l'implantation de ces deux mesures se fasse «à coût nul», M. Legault abolirait le crédit d'impôt non remboursable pour les droits de scolarité, ce qui dégagerait 120 millions par année selon ses calculs.

Les leaders étudiants ont qualifié d'«intéressante» la sortie du chef caquiste. «Ce n'est plus juste les partis qui sont pour le gel qui le réclament un dialogue», a noté Martine Desjardins, présidente de la FEUQ. «L'intention est bonne, de tenter de trouver une solution au conflit», a pour sa part dit Léo Bureau-Blouin, de la FECQ. Les deux leaders ont toutefois accueilli avec scepticisme la proposition caquiste. Certes, le rehaussement à 60 000 \$ du seuil de revenus pour obtenir des prêts et bourses est considéré d'un bon œil par Martine Desjardins: «Ça fait longtemps qu'on demande que le seuil soit haussé à 45 000 \$ et M. Legault monte déjà plus haut que ce qu'on proposait!» Autre opinion favorable: l'abolition du crédit d'impôt plaît aussi à la FEUQ, mais croit qu'il devrait servir plus directement à la bonification de l'aide financière aux études. Du reste, la marge qui pourrait être dégagée serait moindre; 100 millions et non 120 millions par année comme le soutient M. Legault.

Mme Desjardins refuserait toutefois totalement de discuter de la mise en place éventuelle d'un système de RPR lors d'une négociation. En Australie, où ce système a été appliqué, soutient Mme Desjardins, «les pauvres s'endettent encore plus et les riches qui peuvent payer leurs frais de scolarité diminuent leur endettement de manière proportionnelle». Aux dires de la FEUQ, le RPR aurait aussi un effet haussier sur les droits de scolarité.

Du reste, selon Léo Bureau-Blouin, de la FECQ, François Legault «sous-évalue de beaucoup le coût de l'augmentation du seuil de contribution parental à 60 000 \$». Hausser ce seuil coûterait plus cher — entre 150 et 200 millions — que le montant dégagé par l'abolition du crédit d'impôt. Par conséquent, selon M. Bureau-Blouin, il vaudrait mieux annuler simplement la hausse des droits de scolarité de 1625 \$ sur cinq ans qui, elle, devrait rapporter 200 millions par année. «Visiblement, les calculs ont été faits un peu vite du côté de la CAQ», a conclu le président de la FECQ.

Commission perturbée

En après-midi hier, la Commission de la culture et de l'éducation qui étudiait le projet de loi n° 56 visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école a été perturbée par des militants contre la hausse. «Huit professeurs du regroupement Profs contre la hausse [...] ont déployé de larges bannières rouges en pleine Assemblée. Nous pouvions y lire "6 semaines d'indifférence, c'est assez!"», selon la description faite dans un communiqué du regroupement. Le cabinet de Mme Beauchamp a refusé de commenter le geste.

*Avec la collaboration de Lisa-Marie Gervais
Le Devoir*

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction
Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com
Bureau de Québec 418-643-1541

La publicité
Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390